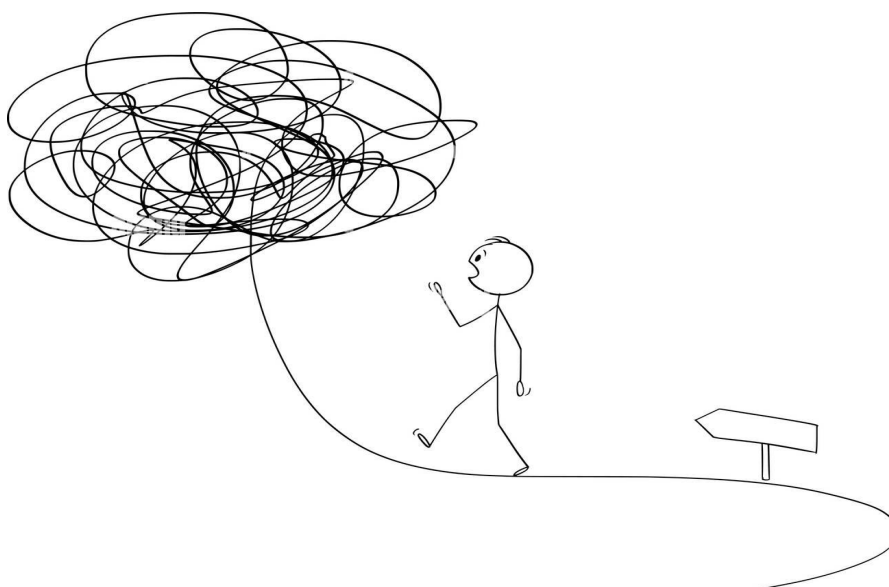


## **Placements en foyers éducatifs à Genève :**

Retours de deux jeunes femmes sur leur fin de placement à la majorité civile

*Comment deux jeunes majeures anciennement placées en foyer éducatif font valoir  
la théorie de l'attachement ?*



*Travail de Bachelor effectué dans le cadre de la formation à la  
Haute École de Travail Social de Genève*

Mme Tatiana HERRERA BARBA PT20 - ES

Mme Maeva MOREILLON PT20 - ES

Sous la direction de Marc BREVIGLIERI

Genève, janvier 2022

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que les auteures

## **Résumé**

Ce travail de Bachelor se penche sur les difficultés rencontrées lors du départ des foyers éducatifs à la majorité civile. Il tire profit d'entretiens approfondis réalisés de manière exploratoire, auprès de deux jeunes femmes qui relatent des expériences contrastées. En confrontant ces expériences il a été possible de faire ressortir des thématiques qui font sens du point de vue des jeunes, à commencer par un sentiment d'instabilité, de choc dans la rupture ou de quête d'une difficile autonomie (ou liberté). Ces thématiques ont permis d'identifier une forme de tension contradictoire entre un désir d'émancipation et un besoin d'accompagnement. C'est au cœur de cette tension qu'apparaît la problématique de l'attachement, sur laquelle ce travail engage une réflexion théorique et à partir de cette dernière nous sommes arrivées à la question suivante : comment deux jeunes majeures anciennement placées en foyer éducatif font valoir la théorie de l'attachement ? Ainsi, nous avons réalisé que l'attachement ne concerne pas uniquement la petite enfance, il semble bien être un besoin vital permanent tout au long de la vie d'une personne, indépendamment de son âge.

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail de Bachelor.

Nous remercions tout particulièrement Monsieur Marc Breviglieri, directeur de ce travail de Bachelor, pour son soutien et pour nous avoir guidé tout au long de son élaboration. Nous remercions également les deux personnes, qui ont accepté de participer à notre recherche pour leur temps, mais également pour la confiance qu'elles nous ont accordée. Enfin, nous remercions toutes les personnes qui sont intervenues tout au long de notre travail, comme nos proches, nos camarades, les professionnel-le-s de terrain ou encore les professeur-e-s de l'HETS.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
1.1. Choix de la thématique de départ et motivations	4
1.2. Démarches et méthodologie	5
1.2.1. Les entretiens	5
1.2.1.1. Trouver des personnes ressources	5
1.2.1.2. Déroulement des entretiens	6
1.2.1.3. Avantages et désavantages de notre méthode	7
1.3. Choix de la thématique finale	8
1.4. Protection des mineur·e·s et placements à Genève: quelques bases	9
1.4.1. Mesures de protection de l'enfant	9
1.4.2. Contexte actuel à Genève	11
1.4.3. Types de foyer, type de placement et fin de placement	12
<b>2. Deux itinérances : galères et désorientation</b>	<b>18</b>
2.1. Camélia	18
2.2. Sarah	26
<b>3. Lecture des parcours</b>	<b>32</b>
3.1. Croisement des récits	32
3.1.1. Vivre dans l'instabilité	32
3.1.2. Séparation et succession de ruptures	35
3.1.3. La majorité : de la liberté imaginaire aux contraintes de "la vie d'adulte"	39
3.1.4. Une tension contradictoire entre un désir d'émancipation et un besoin d'accompagnement	42
3.2. Qu'est-ce que l'attachement ?	43
3.2.1. L'attachement selon John Bowlby	43
3.2.2. Les différents types d'attachement selon Mary Ainsworth	45
<b>4. Conclusion</b>	<b>47</b>
<b>5. Bibliographie</b>	<b>50</b>
<b>6. Annexes</b>	<b>52</b>
6.1. Aide mémoire	52
6.2. Schéma résidentiel de Camélia	53
6.3. Schéma résidentiel de Sarah	54

# 1. Introduction

## 1.1. Choix de la thématique de départ et motivations

Pour commencer, nous sommes étudiantes en filière éducation sociale et nous nous intéressons toutes les deux à la protection des mineur·e·s, et plus particulièrement aux placements en foyer éducatif. Seule Maeva a eu l'occasion d'avoir une première expérience au sein d'un foyer éducatif avec des placements moyen à long terme, mais nous avons en commun le souhait de travailler au sein de ce type d'institution dans le futur.

Durant notre formation, les placements en institution ont souvent été évoqués d'un point de vue légal et professionnel, par exemple, à travers des interventions de professionnel·le·s (éducateur·trice·s; SPMi, AEMO, etc.). Grâce à cela, nous avons appris comment se décide et se déroule un placement, les différentes personnes qui constituent un réseau ou encore les principales missions des différentes institutions. Cependant, la fin de placement et les démarches qui s'ensuivent (préparation du départ, suivi avant et après le départ du foyer, difficultés, etc.) ont plus rarement été évoqués. De plus, nous nous sommes rapidement aperçues que la prise en charge en foyer ne concerne généralement que les enfants et/ou adolescent·e·s de zéro à dix-huit ans, ce qui signifie que pour les jeunes placé·e·s, la majorité peut être synonyme de fin de placement. Tout cela nous a alors mené à nous intéresser et nous questionner sur cette étape de leur parcours :

- *Comment sont-ils·elles préparé·e·s à la majorité ?*
- *Que se passe-t-il après leur départ du foyer ?*
- *Sont-ils·elles suivi·e·s par des professionnel·le·s après leur départ du foyer ?*
- *Comment ont-ils·elles vécu la fin du placement ?*
- *Quelles difficultés ont-ils·elles traversé ?*
- *Où vont-ils·elles ?*
- *Ont-ils·elles des aides financières ?*

Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, nous avons principalement eu des interventions et des points de vue de professionnel·le·s du travail social, mais nous n'avons pas eu le point de vue des jeunes pris·e·s en charge. Ce travail de Bachelor était alors pour nous l'occasion de donner la parole à des jeunes anciennement placé·e·s, dont la fin de placement était due à leur majorité civile. C'est avec cette envie que nous avons choisi comme thématique de départ : "sorties de foyers éducatifs à la majorité civile : points de vue d'ancien·ne·s jeunes placé·e·s."

## **1.2. Démarches et méthodologie**

### **1.2.1. Les entretiens**

#### **1.2.1.1. Trouver des personnes ressources**

Pour commencer notre travail de recherche, il nous semblait évident de tout d'abord trouver des personnes ressources. Compte tenu de notre thématique, nous visions une population assez précise : des ancien·e·s jeunes placé·e·s en foyer éducatif à Genève, dont la fin de placement était due à la majorité.

Dans un premier temps, nous nous sommes tournées vers deux jeunes que nous avons rencontrées durant notre parcours scolaire, à l'École de Culture Générale. À travers d'anciens échanges avec elles, nous avions connaissances de leurs placements en foyers éducatifs. Lorsque nous avons choisi le sujet de notre travail, nous avons rapidement contacté ces deux jeunes à travers un message leur expliquant notre projet et l'intérêt que nous leur portions. Ces dernières ont, dans un premier temps, accepté notre proposition et se sont montrées ouvertes à partager leurs expériences. Cependant, lorsque nous les avons contacté à nouveau pour fixer une date d'entretien, elles ont commencé à repousser peu à peu l'échéance, puis ont fini par nous laisser sans réponse. Face à cette situation, et après les avoir relancé deux fois, nous nous sommes montrées compréhensives et avons décidé de ne pas insister. Nous étions tout de même déçues car nous comptions réellement sur leur participation.

Ce retournement de situation nous a mis en difficulté, car nous nous sommes retrouvées sans personnes ressources à interviewer. Cependant, cet imprévu nous a permis de prendre conscience que le sujet que nous avons choisi pouvait être assez délicat à traiter. Nous avons émis l'hypothèse que ces jeunes de vingt ans ne se sentaient peut-être pas prêtes à revenir sur cette étape de leur vie qui était encore récente pour elles. C'est pour cette raison que par la suite, nous avons redirigé nos recherches vers des jeunes légèrement plus âgé·e·s, tout en tentant de rester dans une tranche d'âge relativement jeune (20-25 ans), afin que le système de placement qu'ils·elles aient connu soit ressemblant au système actuel.

Retrouver des personnes ressources s'est avéré difficile pour nous car dans notre entourage nous n'avions pas de personnes concernées par le sujet. Dans un premier temps, nous avons pensé à nous diriger directement vers un foyer pour demander aux éducateur·trice·s de nous mettre en contact avec des jeunes qui pourraient être intéressé·e·s par notre projet, mais cette démarche risquait d'être longue et délicate. Nous avons alors partagé cette difficulté au sein

du groupe de travail de Bachelor et une camarade de la communauté, ayant un passif en foyer, s'est portée volontaire pour nous aider. Celle-ci a contacté *Camélia* et *Sarah*<sup>1</sup>, deux jeunes, anciennement placées à Genève, qu'elle connaissait. Elle leur a présenté les grandes lignes de notre projet et celles-ci se sont portées volontaires pour y participer. Notre camarade nous a alors transmis leurs coordonnées, nous sommes rentrées en contact avec elles, et à travers des échanges de messages, nous avons fixé une date de rencontre avec chacune d'entre elles. Pour précision, c'est sur les récits de ces deux jeunes que nous avons décidé de baser notre travail de Bachelor.

### **1.2.1.2. Déroutement des entretiens**

Afin de répondre à notre souhait de donner la parole à des jeunes anciennement placé·e·s, nous sommes dirigées sur un travail exploratoire. Nous avons fait le choix d'aller à la rencontre des jeunes sans prévoir le sens que nous voulions donner à notre projet. Certes, nous avons une thématique définie, mais nous n'avions pas encore d'hypothèses préposées.

Pour les entretiens, nous sommes toutes les deux parties rencontrer *Camélia* et *Sarah* de manière individuelle. Nous nous sommes entretenues avec elles autour d'un café, dans un lieu calme et confortable. Nous avons veillé à leur proposer un lieu public qui nous permettait d'avoir un espace offrant un minimum d'intimité.

Avant de rencontrer *Camélia*, la première jeune avec laquelle nous nous sommes entretenues, nous avons préparé une grille d'entretien avec les questions que nous souhaitions lui poser. Nous avons en tête les informations générales que nous souhaitions récolter.

Le jour de l'entretien, nous avons commencé par nous présenter, puis nous lui avons brièvement expliqué notre sujet et les thématiques que l'on souhaitait aborder telles que la préparation, les difficultés rencontrées, les sentiments éprouvés, l'accompagnement mis en place, etc. Nous avons également précisé que notre but premier était de pouvoir lui donner la parole afin qu'elle se sente libre d'exprimer ce qu'elle souhaitait sur son expérience personnelle. Nous avons ensuite donné la parole à *Camélia* en lui demandant s'il était possible pour elle de se présenter, et c'est à ce moment que l'entretien a pris une tournure différente

---

<sup>1</sup> *Noms fictifs*

de ce que nous avons prévu. Camélia s'est présenté, puis a librement commencé à raconter son parcours personnel. Très rapidement, nous avons basculé d'un entretien "guidé" à une discussion, pour enfin en venir à un récit fait de confidences. Face à cette situation, nous nous sommes alors adaptées de manière naturelle à la dynamique de l'entretien, en oubliant notre grille. Nous avons estimé que face à ce récit, il n'était pas adapté de l'interrompre pour poser les questions que nous avons préparées, et nous avons alors laissé ce libre-échange prendre place. Ce premier entretien, qui s'est finalement avéré non-directif, nous a permis de récolter énormément d'informations et de vécus personnels et subjectifs.

Lors de la rencontre avec la seconde jeune, Sarah, nous avons fait le choix de renoncer à notre grille dès le début. Comme pour Camélia, nous lui avons simplement expliqué notre sujet général en évoquant les différentes thématiques qui y étaient liées. Tout comme le premier entretien, la rencontre a pris la forme d'un récit riche en confidences dans lequel nous avons fait de notre mieux pour lui laisser la liberté d'exprimer ce qu'elle souhaitait, et à sa manière. Lorsque cela nous a paru nécessaire, nous sommes intervenues pour relancer la discussion ou pour creuser davantage certains points qui nous questionnaient. Néanmoins, nous considérons que ce second entretien était plutôt semi-directif car, par moments, nous nous sommes appuyées sur ce qui était ressorti du premier pour relancer l'échange avec Sarah.

Pour les deux entretiens, et avec leur autorisation, nous avons décidé d'enregistrer les échanges et de ne pas prendre de notes. Pour nous, il était primordial de montrer aux personnes que nous rencontrions, à travers notre posture, que nous étions complètement à leur écoute. Enfin, nos entretiens ont duré entre une heure et une heure et demie chacun.

En nous basant seulement sur deux récits, il est important de préciser que nous avons décidé de rester sur une recherche qualitative dans le but de pouvoir les étudier de manière pertinente. Notre recherche n'est donc pas quantitative et n'a pas de prétention généraliste ni représentative.

### **1.2.1.3. Avantages et désavantages de notre méthode**

Partir d'une étude exploratoire et sur une méthode d'entretien libre et semi-directive a eu des avantages et des désavantages. Selon nous, cette méthode était propice pour donner l'espace à Camélia et Sarah de s'exprimer librement et de manière authentique. Cela nous a

également permis de rester en interaction avec les deux jeunes, et ainsi mieux recevoir leurs récits. Un climat détendu et de confiance s'est fait ressentir, ce qui a probablement favorisé les échanges. Les deux filles nous ont d'ailleurs fait part du fait qu'elles se sentaient à l'aise, écoutées et comprises. Elles ont également mentionné qu'elles étaient contentes d'avoir un espace de parole où exprimer leur vécu, mais aussi de voir que des jeunes de leur âge s'intéressent à ce genre de problématique.

Cependant, nous devons admettre que ce type d'entretien nous a aussi mis en difficulté, et plus particulièrement sur deux points. D'une part, partir sur un travail exploratoire nous a mené à ce que les jeunes abordent un nombre important de sujets différents. Nous avons donc envie d'étudier tous les sujets abordés par les jeunes, à travers des apports théoriques, mais nous nous sommes vite rendu compte que cela n'était pas réaliste. De plus, nous risquions de nous perdre et de ne pas trouver quel sens donner à notre travail. Pour une question d'organisation, nous avons alors préféré trier et choisir les sujets que nous souhaitions traiter et ceux que nous devrions laisser de côté.

D'une autre part, la structure des entretiens était compliquée à gérer puisque les jeunes abordaient les différents sujets de manière coupée. De ce fait, la rédaction de notre deuxième chapitre était conséquente puisque nous avons dû réunir de notre côté les différentes parties entre elles, afin que cela soit plus clair pour nous.

### **1.3. Choix de la thématique finale**

En partant d'une recherche exploratoire, nous avons défini le sens de notre travail au fur et à mesure de son avancée.

Partir de notre sujet de base, soit la sortie de foyer à la majorité civile, nous semblait très intéressant de par les difficultés que Camélia et Sarah ont traversées. Cependant, nous craignons que cela nous conduise à des aspects très théoriques et ainsi, perdre la profondeur et la richesse de ce qui avait été exprimé par les jeunes sur leur vécu. Certes, les difficultés qu'elles ont évoquées auraient été très intéressantes à étudier, mais depuis le début, il nous tenait à cœur de donner une place importante aux ressentis qu'elles ont exprimé. Cette obstination nous a, dans un premier temps, mis en difficulté car nous ne savions pas comment nous y prendre. Or, c'est grâce à une analyse des récits à partir de points de lecture communs

aux deux jeunes (chapitre 3), qu'est apparue une notion fondamentale : le besoin d'attachement.

Nous avons étudié la notion de l'attachement durant notre parcours d'étudiantes HETS et avons conscience que cette notion pouvait avoir un lien et un impact direct sur les jeunes. De ce fait, en remarquant qu'elle était sous-jacente à ce que nous avons mis en lumière à partir des récits des jeunes rencontrées, nous nous sommes posé la question suivante : "comment deux jeunes majeures anciennement placées en foyer éducatif font valoir la théorie de l'attachement ?"

#### **1.4. Protection des mineur·e·s et placements à Genève : quelques bases**

Le but de la fin de ce chapitre est de poser un cadre et donner certaines bases théoriques liées aux placements en foyer éducatif à Genève. La suite traite, entre autres, du contexte à Genève, des différents types de placements et ce qui existe aujourd'hui pour les jeunes placé·e·s qui atteignent la majorité civile.

##### **1.4.1. Mesures de protection de l'enfant**

D'après le cours sur la protection des mineur·e·s de P. De Meyer (3 octobre 2022), l'éducation de l'enfant passe dans un premier lieu par les parents, mais lorsque ces derniers ne sont pas en capacité de la garantir, l'État doit intervenir pour en assurer la protection. En Suisse, la protection de l'enfant s'inscrit dans le Code civil, qui prévoit des mesures protectrices d'intensité croissante. Ces mesures sont ordonnées par l'Autorité de protection de l'enfant.

Cette autorité de protection de l'enfant peut ordonner une mesure si le développement de l'enfant est menacé et si les parents ne remédient pas eux-mêmes à la situation ou ne sont pas en état de le faire. Pour choisir une mesure protectrice adaptée à l'enfant, l'autorité doit se tenir aux trois principes suivants :

- **La proportionnalité** : la mesure doit correspondre au degré de danger
- **La subsidiarité** : l'autorité de protection de l'enfant intervient seulement si les parents n'arrivent pas à remédier eux-mêmes à la situation

- **La complémentarité** : la mesure doit compléter ce que les parents mettent eux-mêmes en place

Pour commencer, l'autorité de protection fait un rappel de leurs devoirs aux parents, les conseille et leur donne des instructions sur divers points, comme le soin, l'hygiène, l'éducation ou la formation du·e la mineur·e. L'autorité peut aussi donner à une personne ou à un service un droit de regard et d'information, dans le but d'en savoir plus sur les conditions de vie de la famille par exemple (art 307 al. 3 du Code civil suisse du 10 décembre 1907 [CC]).

#### **a. Les curatelles (art. 308 CC)**

Lorsque les circonstances l'exigent, l'autorité de protection de l'enfant peut nommer un·e curateur·trice pour l'enfant. Ce·tte dernier·ère assiste les parents à travers des conseils concernant les soins de l'enfant. L'autorité de protection peut aussi lui attribuer des pouvoirs particuliers, tels que la représentation de l'enfant (art 308 al. 2 et 314a CC) et la surveillance des relations personnelles (art 308 al. 2 CC).

#### **b. Retrait du droit de déterminer le lieu de résidence (art. 310 CC)**

Le retrait de garde parentale a lieu lorsque le développement de l'enfant est compromis et qu'il y a un besoin de le·a retirer du domicile familial. Par conséquent, l'enfant ne peut plus habiter avec les parents et doit être placé·e en institution ou en famille d'accueil. Ainsi, les parents perdent le droit de déterminer le lieu de résidence de l'enfant, sans pour autant perdre leur autorité parentale.

#### **c. Retrait de l'autorité parentale (art. 311 et 312 CC)**

Cette mesure est la plus restrictive sur les droits parentaux et n'est appliquée que si les mesures évoquées précédemment ont été jugées insuffisantes. Le retrait de l'autorité parentale ne peut être prononcée qu'en cas d'inexpérience, de maladie d'infirmité, d'absence ou d'autres motifs semblables. Lorsqu'elle est ordonnée, l'enfant est retiré·e aux parents et un·e tuteur·trice est nommé·é. Ce·tte dernier·ère devient alors le·a représentant·e légal·e de l'enfant et, par conséquent, les parents perdent ce statut. Ils gardent néanmoins, en principe, le droit aux relations personnelles et à l'information, ainsi que l'obligation d'entretien.

Il est possible que l'autorité parentale ne soit retirée qu'à un seul des parents et que l'autre l'exerce alors seul·e.

### **1.4.2. Contexte actuel à Genève**

Dans le canton de Genève, trois grandes fondations/associations sont à la tête de la majorité des foyers éducatifs : la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), l'Astural et l'Association Genevoise d'Actions Préventives et Éducatives (AGAPÉ).

- **La Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)**

La FOJ est une fondation de droit public créée en 1958. Elle possède un total de trente foyers éducatifs accueillant une population allant du nourrisson aux adolescent·e·s de dix-huit ans. Il y a cinq résidences d'appartements mises à disposition de jeunes approchant de la majorité, mais également de personnes majeur·e·s en formation. La FOJ gère également un espace nommé Point Rencontre, qui permet les visites entre parents et enfants lorsqu'aucune autre solution sécurisée n'est envisageable. Le soutien à la parentalité est très important pour la FOJ, autant au sein des foyers qu'en prévention à domicile. Différents types d'accompagnement sont proposés comme l'APMF (Action Préventive en Milieu Familial) qui est mis en place suite à une demande des parents, mais également l'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) fait par le biais de demandes du Service de Protection des Mineurs (SPMi). Il y a également un service AEMO "de crise" qui a été mis en place pour répondre au plus vite aux problématiques familiales plus profondes. Enfin, la FOJ compte, parmi ses structures, un atelier permettant à des jeunes en rupture de formation de découvrir différentes disciplines qui pourraient, par la suite, leur donner des idées et des envies de futures formations (FOJ, consulté le 21 décembre 2022).

- **L'Astural**

L'Astural est une association semi-privée qui a été fondée en 1954. L'association possède cinq externats encadrants des enfants et des jeunes âgé·e·s de trois ans et demi à quinze ans. Ils·elles peuvent être amené·e·s à être scolarisé·e·s dans ces externats pour diverses raisons telles que difficultés psychologiques et scolaires, handicaps, difficultés dans leur développement ou encore troubles de la personnalité. L'Astural dispose également de trois foyers éducatifs accueillant des adolescent·e·s qui peuvent rencontrer des difficultés tant au niveau scolaire que familial. L'association porte une attention particulière sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes et a pour cela mis en place différents ateliers / projets, comme par exemple le parcours "A2mains", afin d'aider ces jeunes en rupture sociale ou en décrochage

scolaire. Ces ateliers ont pour but de remotiver ces jeunes et leur permettre de peut-être découvrir un corps de métier qui pourrait les intéresser (Astural, 2021).

- **L'Association Genevoise d'Actions Préventives et Éducatives (AGAPÉ)**

L'AGAPÉ est l'Association Genevoise d'Actions Préventives et Éducatives, fondée en 2013. Elle englobe quatre foyers éducatifs, dont trois sur le canton de Genève et un sur le canton du Valais, accueillant une population allant de cinq à dix-huit ans. L'association a elle aussi un service AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) avec différents types de prestations : l'AEMO dite "classique" avec différentes intensités de suivi ; l'AEMO "de crise" mentionnée un peu plus haut ; l'AEMO avec un accueil temporaire, afin de mettre une distance avec la famille durant un temps ; et enfin l'APE (autrement dit l'AEMO pour la petite enfance) qui intervient lorsqu'un bébé âgé entre zéro et deux ans est placé en foyer éducatif. Le but de l'APE est d'accompagner les moments en famille, afin de les aider à développer des compétences nécessaires au bien-être du bébé et favoriser un retour à domicile (AGAPE, 2021).

### **1.4.3. Types de foyer, type de placement et fin de placement**

- **Les types de foyer**

Un placement en foyer éducatif est une réponse sociale à une situation qui peut être évaluée comme une mise en danger d'un·e mineur·e. À Genève, il existe deux types de foyers bien distincts l'un de l'autre. Tout d'abord, on peut trouver des foyers dits d'urgence ; ils sont destinés à accueillir le·a jeune sur une courte durée allant d'un jour à environ trois mois. La demande d'accueil au sein d'un foyer d'urgence peut se faire via différentes instances judiciaires comme le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) et/ou le Tribunal des Mineurs (TMin). La demande peut également être faite par différents services placeurs comme le Service de Protection des Mineurs (SPMi), l'Unité d'Urgence Sociale (UMUS), l'Office Médico-Pédagogique (OMP) ou encore les services de Police. Certain·e·s jeunes rentreront chez eux·elles peu de temps après, et d'autres seront placé·e·s dans d'autres foyers pour une durée en général indéterminée. Ces "autres foyers", qui sont donc des foyers à placement moyen-long terme, sont beaucoup plus nombreux dans le canton de Genève.

- **Les types de placement**

Il existe différents types de placements avec différents mandats : civils, publics et pénaux ; à noter que dans les foyers d'urgences par exemple, il peut y avoir des placements sans mandat. Dans tous les cas, chaque placement est ordonné et contrôlé par le Service de Protection des Mineurs (SPMi), qui a pour mission de veiller à la protection de l'enfant et de s'assurer que son lieu de vie est suffisamment stable et sécurisé pour permettre son bon développement.

Pour faire simple, les placements civils sont ordonnés par le SPMi qui aura évalué la situation du·de la jeune comme allant à l'encontre de son bien-être et/ou à de la maltraitance. Concernant les placements publics, ils sont en général mis en place suite à une demande de la famille du·de la jeune. Cette demande d'aide donnera suite à une évaluation de situation qui mènera potentiellement à un placement ou à des mesures de suivi éducatif. Enfin, les placements pénaux sont ordonnés par le Tribunal des Mineurs dans le cas où le·a jeune serait impliqué dans des faits de délinquance.

Le fait qu'il y ait un mandat ou non a son importance dans un placement, car cela va permettre d'adapter la prise en charge du·de la mineur·e. Lorsqu'il y a un mandat de curatelle, le placement devra avoir un accompagnement différent avec, par exemple, une assistance éducative, des horaires de droits de visite très stricts et une surveillance. Pour un mandat de tutelle, les conséquences dans le placement sont plus importantes puisque l'autorité parentale est retirée aux parents ou responsables légaux. Le SPMi devient alors le tuteur légal de l'enfant, signifiant que l'implication des responsables légaux de l'enfant dans les décisions du placement sera plus ou moins diminuée selon les cas. Pour finir, lorsqu'il y a un placement avec un mandat pénal, cela signifie que le placement est ordonné et dirigé par le Tribunal des Mineurs. La plupart des décisions du placement devront leur être transmises et leur point de vue devra être pris en compte en cas de désaccord.

L'une des missions principales des foyers éducatifs est de mettre en place un projet personnalisé, afin d'adapter au mieux le suivi que l'on offre à l'enfant ou au·à la jeune. Cependant, pour les jeunes approchant de la majorité, l'accompagnement qui est mis en place est très différent de celui d'un·e adolescent·e plus jeune, puisque les objectifs du placement seront majoritairement axés sur la préparation à la future majorité. Pour cela, les objectifs établis vont contribuer et aider à acquérir des compétences jugées importantes, telles que la responsabilisation et l'autonomie. Il y aura également un accompagnement dans les relations avec leur famille ou encore dans un projet de formation ou de recherche d'emploi. Tous les

objectifs auront pour but de permettre au·à la jeune de s'organiser de manière autonome, tout en prenant en compte la vie en communauté au sein du foyer, mais également de lui donner les outils nécessaires pour mener, par la suite, une vie la plus indépendante possible (Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, 2020).

- **Préparation à la majorité**

Étant donné que, pour les jeunes placé·e·s, la majorité peut être synonyme de fin de placement, la préparation de celle-ci est travaillée sur plusieurs points :

- **La gestion de la vie scolaire ou professionnelle** : le·a jeune doit être capable de se rendre à l'école ou sur son lieu de travail en respectant les horaires donnés, il·elle doit réussir à se responsabiliser en se levant seul·e, en étant discipliné·e, motivé·e et impliqué·e dans son activité.
- **La gestion des repas** : le·a jeune doit être capable de faire des courses, de connaître les aliments à privilégier selon son budget, de se préparer des repas et d'adopter une alimentation équilibrée.
- **La gestion de l'hygiène de vie** : le·a jeune doit être capable de tenir un environnement propre et ordonné, de savoir faire des lessives et surtout de maintenir une hygiène corporelle saine. Il·elle doit être capable de s'occuper de lui·elle-même, en veillant à faire attention à sa santé, ne pas manquer les différents rendez-vous médicaux, suivre les traitements qu'on lui donne, etc.
- **La gestion administrative** : le·a jeune doit être capable de gérer ses papiers administratifs avec, si besoin, l'aide d'un·e tiers·ce, il·elle doit savoir où trouver l'aide et les informations dont il·elle a besoin.
- **La gestion financière** : le·a jeune doit être capable d'établir et de gérer un budget donné chaque mois, et adapter ce dernier suivant ses besoins et ses priorités. Il·elle doit également être capable de payer lui·elle-même ses divers abonnements, de transports publics ou téléphone par exemple.
- **La gestion de la vie en communauté** : le·a jeune doit être capable de vivre en société et s'adapter aux besoins de ses pairs et colocataires.

- **La gestion des liens avec son cercle, son réseau** : le·a jeune doit réussir à faire des choix dans ses relations et fréquentations, apprendre à les gérer au mieux pour que celles-ci ne perturbent pas sa stabilité.

- **À la majorité**

Initialement, les prestations d'accompagnement mises en place pour les jeunes placé·e·s prenaient fin lors de leur passage à la majorité, mais après s'être rendu compte que ces jeunes avaient un réel besoin de prise en charge, et ce malgré leur majorité, les centres d'aides sociales ont instaurés différentes prestations :

- **Le Contrat Jeune Majeur (CJM)** : Le contrat jeune majeur·e est un accord tripartite établi entre l'institution, le·a jeune majeur·e placé·e et le SPMi. Ce contrat est fait sous forme de conditions à remplir et d'objectifs à atteindre par le·a jeune placé·e. Cela permet de prolonger le placement en institution pour une durée maximale de six mois, renouvelable une fois, ou alors d'accéder à des appartements de progressions.  
Il est à noter que la demande de CJM doit être déposée par l'IPE en charge du dossier du·de la jeune et que ce dernier n'est pas forcément accepté à chaque fois. Différents facteurs vont être pris en compte tels que l'implication du·de la jeune dans son placement, le contexte familial, la situation scolaire/de formation, les possibles délits commis, etc.
- **Les appartements de progression** : les appartements de progression permettent de faire une transition entre le placement en institution et la vie "d'adulte" complètement autonome. Certains appartements ont un suivi éducatif, certes plus léger qu'en foyer, mais qui permet tout de même aux jeunes de continuer à être accompagné·e·s. À Genève, il existe de nombreuses résidences offrant des logements pour les jeunes se trouvant en difficulté financière. Toutefois dans ce Travail de Bachelor, nous avons décidé de lister uniquement les résidences proposées par les trois fondations/associations mentionnées plus haut.
  - **Astural** : l'Astural dispose de sept places au sein d'un appartement de progression, accueillant des jeunes âgé·e·s de seize à dix-huit ans. Ce lieu est fait pour des jeunes rencontrant des difficultés familiales, mais qui sont néanmoins assez autonomes pour pouvoir vivre sans accompagnement

éducatif quotidien. Des éducateur·trice·s suivent tout de même chaque jeune, afin de poser des objectifs et préparer le passage à la majorité (Astural, 2021).

- **AGAPÉ** : l'AGAPÉ dispose d'un appartement dit "de progression", dans lequel deux jeunes, ayant atteint la majorité, peuvent cohabiter dans le but d'acquérir leur autonomisation. Ces deux places sont majoritairement proposées pour des jeunes étant déjà placé·e·s au sein de l'AGAPÉ, mais il est également possible qu'elles soient mises à disposition de Point Jeunes ou du SPMi (AGAPÉ, 2021).
- **FOJ** : la FOJ dispose de cinq résidences dans lesquelles des appartements sont mis à disposition de jeunes en situation de précarité. La population accueillie peut être âgée de seize à trente ans et a pour condition d'être un·e apprenti·e, un·e étudiant·e en formation ou encore un·e jeune travailleur·se débutant·e, ayant de faibles revenus. Ces résidences visent à améliorer les conditions de vie et offrir une stabilité à ces jeunes durant leur formation ou début de carrière professionnelle. Ils·elles pourront travailler leur autonomie et leur indépendance tout en améliorant l'apprentissage de la vie en communauté. Parmi les cinq résidences, deux d'entre elles proposent un accompagnement individuel au quotidien avec une équipe éducative. Dans le cas de jeunes anciennement placé·e·s en foyer, un appartement avec un accompagnement est une véritable transition entre la vie en institution et la vie d'adulte sans encadrement éducatif (FOJ, consulté le 21 décembre 2022).

#### - **Point Jeunes**

Point Jeunes est un service d'informations, proposé par l'Hospice Général, dédié aux futur·e·s majeur·e·s et jeunes adultes. Il offre un accompagnement avec un·e assistant·e social·e, des entretiens et un suivi individuel, avec ou sans la famille, du·de la jeune, et il peut également offrir un soutien financier pour les jeunes en situation de précarité et ainsi les aider à trouver un lieu d'hébergement. Pour éclairer les jeunes et les soutenir plus facilement, Point Jeunes a créé un site internet appelé "Coup de Pouce pour Majeur", dans lequel sont regroupés différents onglets qui concernent des thématiques très claires comme : "gérer son argent", "se loger à Genève" ou encore "le monde des assurances". On remarque tout de suite que le site a pour but de faciliter l'accès à l'information et qu'il explique de manière simple et intuitive où et comment entamer une démarche, qui contacter, quels sont les documents à envoyer et à

qui, etc. Ce support peut être un véritable outil pour des jeunes qui se retrouveraient avec des responsabilités à gérer, comme les jeunes que l'on a pu rencontrer (Coup de pouce pour majeur, consulté le 21 décembre 2022).

## **2. Deux itinérances : galères et désorientation**

Dans cette partie, nous allons présenter le parcours de Camélia (entretien, 6 octobre 2022) et de Sarah (entretien, 7 octobre 2022). Pour des raisons pratiques, nous n'avons pas pu reprendre la totalité des points abordés durant nos échanges. Nous avons repris les éléments qui ressortaient le plus, et afin de faciliter la lecture et la compréhension, nous avons restructuré leurs récits. Nous avons bien entendu veillé à maintenir au mieux l'authenticité de leur discours à travers des citations et en nous efforçant à ne pas les interpréter. Toutefois, et afin d'assurer au mieux la confidentialité, nous avons fait le choix de retirer certaines informations.

### **2.1. Camélia**

Camélia est une jeune femme de vingt-deux ans. Elle a grandi dans un environnement familial qui, selon elle, était toxique. Depuis très jeune et encore actuellement, elle entretient une relation conflictuelle avec ses parents. Camélia est issue d'un cadre qu'elle ne considère pas comme "typiquement précaire", car ses deux parents ont des métiers qui leur permettent d'avoir une bonne situation économique.

Son premier placement en foyer éducatif a eu lieu à ses quatorze ans. Pendant les deux années qui ont suivies, elle a fait plusieurs allers-retours entre l'hôpital psychiatrique, le foyer et le domicile de ses parents. Étant donné que la relation avec ses parents continuait à être "explosive", Camélia s'est retrouvée à se loger chez des ami·e·s. Cette situation a perduré jusqu'à ce que le SPMi intervienne et ordonne son placement jusqu'à sa majorité.

Camélia s'est d'abord retrouvée dans un foyer d'urgence, puis elle a rejoint un foyer à placement moyen-long terme où elle est restée un peu plus d'un an. Son placement a été difficile dès son entrée car elle n'arrivait pas à s'intégrer avec les autres jeunes du foyer. Elle se sentait en décalage avec eux·elles dû à la différence d'âge et à une dynamique de groupe qui ne lui convenait pas. Camélia ressentait ce décalage "partout", et à cela s'ajoutaient un sentiment de solitude. Elle relève :

Ce placement a été assez compliqué pour moi, parce que, déjà être en foyer ça me soulait, j'avais la flemme d'être là-bas. En fait, c'était difficile, je n'arrivais pas à m'intégrer avec les autres. Les autres, ils s'intégraient en foutant la merde. Par exemple, moi, je faisais tout pour pouvoir partir chez mon copain le week-end, alors

que les autres, ils se mettaient ensemble pour foutre le bordel au maximum. En plus de ça, moi, je n'étais pas là-dedans. J'allais bientôt avoir 18 ans, je me sentais en décalage. Moi j'étais à l'ECG alors que la plupart était déscolarisé. Du coup c'était compliqué pour moi d'être avec les autres. (...) Mais en vrai, je me sentais très seule et isolée des gens de mon entourage... En plus de ça il y a des décalages partout, à l'école, avec ceux qui étaient restés au collège, à l'ECG j'étais avec des plus jeunes que moi.

Camélia a retracé la fin de son placement en évoquant diverses étapes qu'elle a traversées avant et après sa sortie.

La première chose qu'elle nous a expliqué, c'est que vers l'âge de dix-sept ans, elle a eu un entretien avec des éducateur·trice·s de Point Jeunes et du foyer. Celui-ci n'a pas été positif pour la jeune, car il en est ressorti qu'il serait difficile pour elle de bénéficier d'un soutien financier. Elle dit :

Là aussi, j'ai compris que ça allait être très compliqué. Comme j'étais à l'ECG, ils m'ont fait comprendre que je n'aurai pas d'aide financière, sauf sous dérogation pendant six mois renouvelable une seule fois, mais je savais que je n'aurai pas accès à ça. C'est ça la première information qu'on m'a donnée. La deuxième information qu'on m'a donnée c'est que, vu que j'habite en foyer mais que mon adresse était encore chez mes parents, bah tant que je n'avais pas ma propre adresse je ne pourrais pas toucher d'aide financière.

Camélia dit que ces conditions n'avaient pas de sens :

Ces deux conditions n'ont pas de sens parce qu'en fait, pour pouvoir chercher et postuler pour un appartement, il faut avoir un revenu, enfin des ressources financières, mais je n'ai pas accès à ces ressources tant que je n'ai pas de logement. En fait, je m'y perds et c'est vraiment le serpent qui se mord la queue h24.

À la fin de cet entretien avec Point Jeunes, Camélia était inquiète pour la suite et avait le sentiment d'être bloquée dans sa situation. Elle exprime : "Je me demandais même comment j'allais réussir un jour à m'en sortir. Pour moi, c'était impossible de m'en sortir. Je me sentais déjà dépassée alors que je n'avais même pas encore 18 ans".

Elle se demandait également : “Moi la question que je posais tous les jours à mon éducatrice, c’était “en fait, le jour de mon anniversaire vous allez me demander de partir, même si je n’ai pas trouvé de logement ?””.

Par la suite, les éducateur·trice·s du foyer ont proposé à Camélia un appartement de progression, car ils·elles estimaient qu’elle avait un bon niveau d’autonomie. Cependant, à deux mois de ses dix-huit ans, le projet a été mis de côté. Ces dernier·ère·s ont jugé qu’elle n’était pas suffisamment stable pour en bénéficier. Camélia n’était pas de cet avis et trouvait que l’appartement de progression répondait à ses besoins et à ses demandes. Elle a alors poursuivi son placement dans le doute et la crainte de ce qui allait se passer.

Deux semaines avant son anniversaire, Camélia a appris que son IPE avait réussi à lui décrocher un contrat jeune majeur·e avec le SPMi. Pour pouvoir en bénéficier, la condition était qu’elle reste en foyer après ses dix-huit ans. Camélia a refusé cette proposition, puisqu’une nouvelle fois, cela ne correspondait pas à ses envies, la vie en foyer ne lui convenait pas. Camélia avait soif d’autonomie et de liberté. Elle affirme : “Moi je voulais avancer et je rêvais d’une vie libre, je rêvais de liberté. J’avais vraiment hâte d’avoir 18 ans”.

Elle dit également :

Moi j’étais à un stade où je me disais que je ne voulais pas être en foyer et à un moment, je me suis dit que j’allais fuguer, genre je me casse d’ici, plus personne n’entend parler de moi et tant pis.

À travers cette proposition, Camélia a une nouvelle fois eu le sentiment de ne pas être entendue et d’avoir un accompagnement inadapté. Les propositions qui lui étaient faites ne correspondaient en rien à ses besoins et elle ne se sentait pas accompagnée. Selon elle, elle n’était pas privilégiée et ne recevait pas le soutien nécessaire car elle n’avait pas un comportement particulièrement alarmant. En effet, elle était, selon elle, très autonome et ne faisait pas d’histoires au sein du foyer, elle était calme et menait sa petite vie sans se soucier des autres. Le sentiment d’avoir un manque d’accompagnement l’a alors poursuivi tout au long de son placement, elle explique : “Et en fait y’a tout ça et quand j’exprimais ça aux éducateurs, ils étaient là “bah ouais mais c’est la vie”. C’était ça leur réponse” ; “l’exprimer ça ne servait à rien, parce que quand je le faisais, personne ne savait me répondre”.

En parlant du contrat jeune majeur·e, elle relève :

Du coup j'ai refusé ce contrat et ils m'ont dit "mais quoi, tu te rends compte qu'il y a des jeunes qui tueraient pour ça !", mais pour moi c'était pas une chance parce que ça ne correspondait pas à mes envies ni besoins. Personne regardait où c'est que j'avais de la difficulté. Comme je l'ai dit, j'avais exprimé avoir du mal avec la régularité et j'ai demandé à être accompagnée là-dedans mais rien a été fait. Personne ne me disait "bah viens on fait ça et on fait ci" à part les TSHM.

Ils avaient l'impression que je n'avais pas besoin d'aide, ils me disaient que j'étais indépendante, tellement autonome, etc., du coup je n'étais pas privilégiée. J'ai l'impression que parce que je n'étais pas en train de foutre la merde, on pensait que je n'avais pas besoin d'aide. Alors que pour moi, celui qui est entrain de tout casser et de foutre la merde, ils sont en train d'exprimer un mal-être, juste que moi je le faisais d'une autre manière. Moi j'avais l'impression qu'on m'isolait.

Le manque d'écoute et de considération qu'elle a ressenti a participé à ce que la jeune ne se sente pas à sa place au sein du foyer. Elle exprime : "J'avais l'impression qu'ils voulaient juste se débarrasser de moi. Du coup, ils me donnaient l'impression que je n'avais pas ma place-là. J'avais tout le temps ce sentiment et partout et c'était compliqué à gérer pour moi...".

Camélia se lassait de la situation et se réjouissait d'être majeure pour pouvoir quitter le foyer. Pour elle, la majorité et la sortie de foyer signifiaient "ne plus avoir de contraintes et des personnes qui m'écoutaient pas et qui voulaient me forcer à faire des choses que je ne voulais pas faire".

Durant les derniers mois de placement, Camélia s'est dirigée vers des Travailleur·euse·s Sociaux·ales Hors Murs (TSHM) du quartier, à qui elle s'est confiée sur ses craintes vis-à-vis de sa situation. C'est dans ce cadre qu'elle a fait la rencontre de Vanessa, une TSHM qui lui a offert une écoute attentive. Avec elle, Camélia s'est sentie comprise et soutenue. Vanessa prendra au fil du temps une grande importance dans le parcours de la jeune.

Lors d'un rendez-vous avec son IPE, et n'ayant toujours aucun projet concret alors que sa majorité arrivait à grands pas, Camélia a expliqué qu'elle songeait à retourner chez ses parents. Selon Camélia, l'équipe éducative savait qu'elle n'en avait aucune envie, mais a tout de même jugé que ce retour était une bonne solution pour elle, et qu'elle était prête à rapidement préparer son départ. Elle déclare :

J'avais vraiment hâte d'avoir 18 ans, mais je n'avais tellement pas de solution que j'ai dit que je pensais à retourner chez mes parents. Eux, ils étaient là "bravo, tu intègres ta famille, c'est super", alors que je ne voulais pas ça, mais je n'avais pas de choix. (...) Quand j'ai dit que je retournais chez mes parents, ils étaient là genre "ah génial on fait la sortie demain alors !". C'était vraiment très rude et je n'avais pas mon mot à dire.

Du côté de Camélia, la peur d'être mise à la porte à sa majorité était si grande qu'elle n'a pas souhaité attendre la majorité. Elle a quitté le foyer peu après la conversation avec l'IPE et, comme évoqué, elle est retournée chez ses parents. La sortie de foyer de Camélia a donc eu lieu à l'aube de ses dix-huit ans.

Camélia a réintégré le domicile familial mais, comme elle l'imaginait, ce n'était pas la meilleure solution pour elle. Elle y est restée seulement trois semaines, puis elle a fini par partir vivre chez son copain. À cet instant, selon Camélia, elle n'était déjà plus du tout suivie.

Malheureusement, la relation avec son petit ami était, elle aussi, instable et, peu de temps après, elle a dû partir de chez lui. Elle s'est alors de nouveau retrouvée sans domicile et a été hébergée par des ami·e·s. Une des premières difficultés que Camélia a rencontrée à sa sortie était donc de trouver un logement stable. Ce manque de stabilité ne lui permettait pas de trouver sa place, et ce sentiment de rejet, elle l'a très souvent porté : " En fait, je me faisais "tej"(jeter) de tous les côtés tout le temps".

En revenant sur son placement :

Du coup, je disais "mais comment est-ce qu'un jour je vais me sentir chez moi ? Déjà qu'ici je ne me sens pas chez moi" et là ils m'ont dit "ouais bah t'es pas censée te sentir chez toi ici". Pourtant, le foyer c'est un lieu de vie, c'est une maison, mais pour moi oui c'est une maison. Mais du coup ok d'accord je peux comprendre, mais c'est où que je vais chercher ma stabilité ?

Malgré ces difficultés, Camélia a eu la chance de trouver du soutien auprès de trois acteur·trice·s qui ont joué un rôle fondamental dans sa transition à la majorité : un éducateur, qu'elle avait rencontré lors de son passage en foyer d'urgence, Vanessa (TSHM) et la conseillère sociale de son école. Elle connaissait ces trois professionnel·le·s avant de quitter le foyer, mais c'est à sa sortie qu'ils·elles ont pris de l'importance dans son parcours. Ces trois professionnel·le·s ont travaillé ensemble, et sont sortis de leur cahier des charges, pour

l'accompagner au niveau administratif (demandes de bourses, recherches de logement, rendez-vous à l'Hospice Général, etc.), mais également au niveau moral/émotionnel en lui offrant leur présence, leur disponibilité, leur empathie et leur écoute. Elle explique :

C'est en parlant avec eux, en expliquant ma situation et mon instabilité, tout particulièrement Vanessa que j'ai pu avancer. Elle était là en mode, en fait, avec tout ce que tu me dis, je me rends compte que y'a trop de choses qui ne vont pas et je n'ai pas l'impression que tu te sentes accompagnée dans ta situation. Elle était là pour moi.

Avec leur soutien, Camélia a trouvé un logement adéquat, après être passée par un studio insalubre et trop cher pour elle. Un soutien financier lui a également été octroyé : l'Hospice Général couvre aujourd'hui les frais de son logement et lui "donne" entre 400 et 500 francs mensuellement.

Sur le chemin parcouru depuis sa sortie et jusqu'à aujourd'hui, Camélia est passée par diverses difficultés. D'une part, elle a évoqué un sentiment de solitude et une tendance à éviter de s'attacher aux autres. Elle dit :

Moi en ayant 0 attache pour personne, j'ai compris que j'étais très très seule et c'est justement ces quelques personnes, juste de me dire j'ai une personne au loin qui je sais si vraiment un jour je peux l'appeler, je peux parler avec, etc. Mais en attendant, je vis ma vie comme ça, j'essaie pas de m'accrocher à qui que ce soit, et c'est ça qui fait de la peine. Je parle beaucoup de solitude parce que pour moi la transition à la majorité en foyer, c'est vraiment le sentiment qui est le plus revenu.

Oui c'est ça, moi j'avais pas d'attaches, c'est très facile pour moi de dire ok je me barre parce que justement, j'essaie au maximum de ne pas avoir d'attaches, et je pense que c'est vraiment une réponse à mon passé traumatique.

Camélia a également exprimé avoir beaucoup de responsabilités et de pressions pour son jeune âge. Dès sa majorité, elle a dû faire des sacrifices et prioriser certaines choses. De plus, et malgré tout le stress que cela pouvait représenter, elle était dans l'obligation de travailler et d'étudier simultanément. En effet, si elle abandonnait sa formation, elle ne pouvait plus bénéficier du soutien de l'Hospice Général, et si elle abandonnait son travail, elle n'avait plus suffisamment de ressources financières pour vivre.

Camélia a d'ailleurs raconté un événement, qui s'est déroulé quelques jours avant notre rencontre, pour illustrer la pression qu'elle peut subir :

En fait, j'ai reçu 900 francs et je devais payer 400 francs de loyer et je n'ai pas fait ça. J'avais déjà fait ça une seule fois quand je venais d'avoir 18 ans. Et là, en fait, je me suis dit qu'en fait "nique", je vais vivre, je dois payer ça et ça. Le problème, c'est qu'on m'a dit que j'ai fait de la fraude à l'aide sociale et qu'il (l'assistant social) allait devoir dénoncer ça à l'Hospice et qu'en plus, ça allait remonter au comité et peut-être au procureur général et que du coup, j'allais peut-être me retrouver en prison. Il m'a aussi dit que pour ça, on allait peut-être me mettre à la rue. Et ça c'était cette semaine. (...) Tu te rends compte de ce que c'est de dire ça à une gamine de 22 ans ? C'est trop de pression.

Cette pression quotidienne est lourde et décourageante pour Camélia. Elle révèle :

Bon, j'en ai pas parlé cette semaine, mais c'est vrai que par exemple, l'échange que j'ai eu avec l'Hospice ça a été difficile parce qu'à un moment donné, je me suis dit, en fait, tout ce qu'il me dit ça me donne littéralement envie de me tirer une balle, mais genre vraiment de rentrer chez moi et de me tirer une balle. C'est même pas par rapport à la dépression, j'étais juste en train de me dire bah c'est plus simple, ça arrangerait tellement de problèmes dans le sens où si j'existe plus bah j'ai plus besoin qu'on me casse la tête avec ci avec ça. Après, bien évidemment je relativise, vachement et rapidement maintenant et je me dis que bah oui y'a des moments où je me sens comme ça, où j'ai envie de me tirer une balle.

Camélia a également l'impression que, malgré son jeune âge, elle n'a pas le droit à l'erreur, contrairement aux jeunes qui n'ont pas été placés·e·s. Comme l'a montré son exemple, la moindre erreur a un impact important sur elle. Elle trouve cela injuste car, selon elle, en étant une ancienne jeune placée, elle n'a pas les mêmes droits (de manière générale) que les jeunes non placés·e·s. Elle prononce :

Pour moi c'est pas juste. Légalement, les jeunes jusqu'à 25 ans, leurs parents doivent entrer en matière et les aider financièrement quand ils font des études. Du coup, pourquoi est-ce qu'un jeune qui est placé en foyer entre ses 18 et 25 ans doit galérer comme ça ? Pourquoi on a pas les mêmes droits ? Enfin, moi je comprends pas, pour moi on est encore des enfants, on a la vie devant nous. À 18 ans, on est encore en train de nous construire, donc comment tu peux me dire un truc pareil ?

Camélia est aujourd'hui âgée de vingt-deux ans et est sortie de foyer depuis plus de trois ans. Néanmoins, les difficultés évoquées font encore parties de sa vie à l'heure actuelle. Elle est toujours à la recherche d'une stabilité et elle apprend à vivre seule. Elle estime être en "reconstruction" par rapport à son parcours de vie :

Je crois que j'ai écrit ça dans mon carnet hier, j'ai noté quelque chose du style "je crois que je suis encore en train de me reconstruire de tout ce qu'il s'est passé", pas que par rapport au foyer, mais la globalité de ma vie et les conséquences, je crois que je suis encore en train de me reconstruire de tout ça, parce que j'ai dû reconstruire une partie de mon identité et savoir ce que je voulais très tôt en fait.

La jeune garde encore le contact avec les professionnel·le·s qui l'ont accompagnée à sa sortie de foyer. Ceux·celles-ci sont toujours présent·e·s pour elle, et les liens qu'elle entretient avec ces dernier·ère·s sont importants et ont dépassé le cadre professionnel. Camélia voit l'éducateur et Vanessa comme des membres de sa famille et leur présence est rassurante pour elle, ce sont des personnes ressources et fiables sur qui elle peut compter.

Elle explique :

(...) je le vois plus du tout comme un éducateur, mais plutôt comme quelqu'un de ma famille, comme un grand frère. Je sais que si j'ai quoi que ce soit je pourrais toujours lui demander et ça vraiment ça me rassure, je me sens pas seule.

C'est que Vanessa, c'est une personne qui est très proche avec moi encore aujourd'hui et vraiment je la vois tout le temps, je parle tout le temps avec elle et elle aussi, je la vois comme une grande sœur, mais ce que j'apprécie le plus dans ma relation avec Vanessa c'est qu'on a vraiment appris à la construire en fait, avec les difficultés, avec les problèmes qui se présentaient à nous. À un moment donné elle a même commencé à dire "on", c'est pas "toi" c'est "on", on est unies, on est une équipe maintenant, on est ensemble et on fait les choses ensemble. Tant que toi t'as pas une situation comme ça, comme ça, comme ça bah je vais pas te lâcher et c'est comme ça, la question se pose même pas, je vais venir te chercher même quand tu m'enverras chier, et elle l'a fait, elle en a rien à faire.

## 2.2. Sarah

Sarah est également âgée de vingt-deux ans. Depuis la petite enfance, elle a connu diverses institutions suivant la tranche d'âge dans laquelle elle se trouvait. Son premier placement a eu lieu lorsqu'elle était âgée de trois mois. Avec son frère, ils ont été placés en foyer d'urgence avant d'intégrer une famille d'accueil. Selon Sarah, la fratrie a été placée, car ses parents n'étaient "pas capables" de s'occuper d'eux. Sa mère était toxicomane et "est partie très tôt", alors que son père "travaillait beaucoup" et avait des troubles mentaux. Le placement en famille d'accueil a été interrompu au bout d'un an lorsque le père a repris ses enfants à son domicile, sans en avoir l'autorisation.

Lorsque Sarah était en âge scolaire, un autre placement en foyer d'accueil a eu lieu, suite à un signalement fait par des membres du réseau scolaire en découvrant des "marques" sur le corps des enfants. Elle a alors été placée en foyer de ses cinq à ses douze ans, avant de changer d'institution dû à son âge.

Environ deux ans après, Sarah est retournée dans la famille d'accueil qui l'avait accueillie elle et son frère lorsqu'ils étaient bébés. Pour elle, ce retour ne s'est malheureusement pas bien passé. Elle explique :

Mais pour moi, j'avais trop l'image de la famille agréable, enfin j'avais beaucoup d'attentes, vraiment trop d'attentes et ça ne s'est pas du tout passé comme j'avais prévu. (...) Du coup on était plusieurs enfants accueillis dans un appartement avec beaucoup d'animaux. Franchement c'était une des pires années de ma vie.

Puis, elle a rejoint une autre famille d'accueil mais, une fois de plus, ce placement n'a pas été bien vécu par la jeune Sarah, qui s'est sentie mise de côté. Elle a toutefois dû rester plusieurs mois dans cette famille d'accueil, le temps d'obtenir une place en foyer d'urgence. Dans celui-ci, elle a passé huit mois, puis, elle a rejoint un foyer moyen-long terme durant six mois, avant de passer à un appartement de progression.

Sarah a vécu dans cet appartement de ses seize à ses dix-huit ans et demi. Durant cette période, elle a bénéficié d'un suivi qu'elle juge comme "léger". Les professionnel·le·s lui rendaient parfois visite et elle devait gérer seule son budget. Or, Sarah a détourné les demandes :

En soi, ça s'est bien passé parce que j'avais quand même un léger suivi. C'est-à-dire qu'ils me donnaient de l'argent et il y avait toujours le budget comme dans les foyers.

J'avais 80 francs d'argent de poche, 40 francs pour les habits par mois, 100 francs pour la nourriture, enfin il y avait toujours ce budget-là. Le souci c'est que moi, j'ai toujours essayé de faire des "magouilles", je prenais les tickets d'autres personnes, etc. pour pouvoir dépenser mon argent comme je le voulais et avec le temps ça a fait comme un cercle vicieux.

Trois ans avant sa majorité, Sarah avait été inscrite sur la liste d'attente pour les résidences universitaires, ce qui lui a permis d'avoir directement un appartement quelques mois après son passage à la majorité. Sarah craignait de se retrouver à la rue lorsqu'elle serait majeure, trouver un logement avant ses dix-huit ans était donc important pour elle. Elle a également bénéficié d'un contrat jeune majeur d'une durée de six mois, mais a néanmoins, senti que son assistant social se montrait moins présent depuis qu'elle avait atteint sa majorité. De plus, elle a le sentiment d'avoir été "lâchée":

Ça, c'était cool parce qu' on m'a pas lâchée directement à mes 18 ans, mais j'ai quand même vu une grande différence entre comment mon assistant social agissait avant et quand j'ai eu dix-huit ans. Il était beaucoup moins présent du coup j'ai quand même été lâchée on va dire, sans avoir forcément beaucoup d'informations.

À dix-huit ans et demi, Sarah a quitté l'appartement de progression pour emménager seule dans un studio universitaire. Pendant six mois, elle a continué à bénéficier d'un suivi social, qui s'est donc étendu jusqu'à ses dix-neuf ans. Sarah voyait la sortie de foyer éducatif comme une liberté :

(...) enfin on a 18 ans on se dit "ah bah je suis enfin libre", enfin je suis sortie de 18 ans de foyer, du coup, j'étais là en mode je suis enfin libre, je peux enfin faire ce que je veux, du coup, c'était super dur à gérer avec tous mes amis à côté, (...).

En revenant sur son départ, Sarah a deux avis : d'une part, elle trouve que sa sortie a été bien préparée car, depuis son jeune âge, les travailleur·euse·s sociaux·ales lui ont expliqué que son placement prendrait fin et qu'elle "se retrouverait seule". De l'autre, elle trouve ne pas avoir été suffisamment préparée. Elle dit :

C'est vrai qu'elle (la sortie) a été bien préparée, parce que vu que je suis placée depuis que j'ai trois mois, on m'a toujours bien expliqué comment ça allait se passer, comment, enfin euh, pas forcément dans les détails, mais je savais qu'au bout d'un moment, bah j'allais être seule et que je devais gérer, etc.

Outre cela, Sarah a mis en avant certaines difficultés qu'elle a rencontrées à sa sortie de foyer. Pour commencer, elle s'est rapidement retrouvée à devoir gérer "beaucoup de choses" simultanément. Elle a notamment évoqué l'école, la motivation, l'administration, ainsi que "le manque de soutien". Elle raconte :

Ce qui a été le plus dur, vraiment, c'était d'avoir à gérer, c'était que j'ai vraiment été lâchée pour gérer l'école, du coup me motiver toute seule à aller en cours, gérer un loyer, payer des factures et je savais pas, à dix-huit ans, on m'a pas donné les explications donc je savais pas que j'avais des aides supplémentaires.

Nous on a pas les parents derrière pour nous soutenir et c'est un stress en plus alors qu'on se retrouve à gérer tout au même temps. Il faut que j'apprenne à avoir confiance en moi, il faut que je paye bien mon loyer, il faut que je paye toutes mes dettes, toutes mes poursuites parce que oui, ça va avec, t'as beaucoup d'argent tu fais un peu ce que tu veux et tu te retrouves tac t'as plus d'argent et t'as toutes tes factures derrière. Du coup t'as tout ça à gérer.

Selon elle, les jeunes qui sont chez leurs parents et les jeunes placé·e·s ne rencontrent pas les mêmes difficultés :

Enfin voilà, c'est toujours des galères en plus alors qu'on est des simples jeunes adultes, enfin on a nos soucis de jeunes adultes que les jeunes ont même chez leurs parents, genre le fait d'être adulte, les études, etc., mais en plus de ça j'ai aussi les problèmes d'un adulte de quarante ans.

À ce manque de soutien s'est ajouté un sentiment de solitude et de pression :

Et j'ai remarqué ça rapidement. Au bout de six mois je me suis dit, c'est pas que j'aimerais retourner au foyer, mais j'aimerais bien avoir des parents, quelqu'un qui pourrait me, euh... - *un soutien?* - Oui c'est exactement ça, avoir un soutien, des adultes, des vrais adultes autour de moi pour pouvoir me guider. Même maintenant, c'est quelque chose qui est hyper dur pour moi de me mettre des limites parce que tu vis toute seule avec ta conscience et franchement, c'est super dur... Donc ouais voilà... .

Depuis que je suis petite, en fait, on m'a dit qu'à 18 ans, j'allais être toute seule, que j'allais être lâchée, du coup, j'ai vraiment eu le temps pour assimiler ça, donc j'avais assimilé le fait que j'allais me retrouver seule, mais après je suis quelqu'un qui a été abandonnée, on va dire, donc j'ai quand même ce syndrome de l'abandon. J'ai peur

d'être seule, j'ai peur de l'abandon, donc l'acceptation de quitter le foyer, ça a été une autre étape et je suis toujours...ça va on accepte parce que c'est la vie et je pense que, bah on a pas le choix.

Moi j'ai personne derrière, j'ai pas mes parents pour aller les voir si je suis dans la merde, j'ai pas de filet de sauvetage. Je sais que j'ai des personnes qui peuvent m'aider, mais c'est pas la même chose. Un des trucs que je ressens le plus depuis mes 18 ans c'est aussi la solitude. Je suis toujours seule, rentre chez moi je suis seule, je travaille toute la journée, j'ai l'école le soir et après quand je rentre je suis seule, je dois faire à manger seule, etc. au final je suis seule dans ma situation.

Sarah a également exprimé avoir le sentiment de ne pas avoir le droit à l'erreur. Rapidement, elle a dû sacrifier certaines choses et en prioriser d'autres :

Enfin, on est tous jeunes, on aime tous sortir. Moi, je suis quelqu'un qui aime beaucoup sortir, mais je me prive beaucoup sur ça. J'achète plus d'habits non plus, ça fait deux ans que j'ai pas acheté d'habits parce que, bah j'ai plus forcément les moyens financiers, parce que j'ai pas assez d'aide... je dois prioriser.

Franchement si j'avais l'occasion d'aller dans une famille où genre on me paye les choses et je suis soutenue et que je dois juste faire mes études, très clairement je préfère aller là-bas. J'aurai moins de pression, je pourrais faire des erreurs et tout.

Elle est également revenue sur l'importance d'avoir le sentiment d'avoir une place et une stabilité :

Par contre, on a besoin d'avoir un lieu de stabilité. Si on a pas de chambre ou un endroit où on peut être, où on peut se ressourcer, on peut pas être bien dans la vie. On a besoin de cet endroit-là, c'est pour ça que moi je dis qu'une des pires années de ma vie, c'est le moment où je suis partie de famille d'accueil. Je me suis retrouvée comme ça 7 mois, je savais pas trop où aller et tout. C'était horrible parce que justement je me disais je suis SDF, il y a personne qui veut de moi, je n'ai pas d'endroit où aller, je suis jeune, j'ai pas d'argent, je vais pas pouvoir me trouver un appart et tout. Du coup t'as aucune solution et tu te sens vraiment comme une sous-merde. (...) Avoir sa place et se dire qu'au moins, ici, bah j'ai ma place, je suis pas inutile, je sers pas à rien, je suis pas là inexistante et inutilement. Enfin voilà, souvent on est en foyer,

souvent à cause de nos parents et des fois à cause de notre propre comportement, moi, c'était à cause de mes parents. Souvent j'étais là, pourquoi moi je suis là? Pourquoi personne veut de moi? C'est un questionnement que j'avais beaucoup quand j'étais petite et c'était important de me dire que bah là, j'ai ma chambre, c'est chez moi, on a des habitudes comme dans d'autres familles. Enfin bref, t'as besoin de stabilité, t'as besoin d'un point. Tu peux pas te construire sans. Enfin, c'est comme un arbre, genre il te faut le tronc avant de grandir, nous c'est pareil. Si t'as pas un tronc, tu peux pas grandir correctement. C'est logique dans la psychologie même.

Outre cela, Sarah a trouvé avoir manqué d'informations, notamment sur les aides qu'elle pouvait obtenir. Elle explique: "Je savais pas que j'avais FPC, je savais pas que j'avais le subside, le service assurance maladie, je savais pas que je pouvais toucher ça, donc ça a fait que j'ai tout touché sur mon compte épargne".

De plus, la jeune n'a bénéficié d'aucun soutien financier à sa sortie car elle possédait un compte épargne, sur lequel de l'argent avait été mis de côté tout au long de son placement. Elle n'avait pas d'emploi et donc aucun revenu financier. C'est pourquoi, elle a dû couvrir ses diverses dépenses avec l'argent qu'elle avait sur son compte épargne :

Du coup, vraiment, j'ai dû tout dépensé sur ce compte-là, du coup, bah l'argent c'est parti très très vite, parce que j'étais étudiante donc trop dur de trouver un taff, vraiment impossible. Du coup, je devais payer mon assurance, mon loyer, tout avec mon compte, ce qui était mis de côté. Du coup, c'est parti super vite et bah là, ça va c'est que maintenant que je me retrouve au moment où bah, j'ai plus de revenu, enfin pardon, j'ai plus d'argent de côté. C'est tout parti.

La gestion de cet argent a été compliquée. Elle raconte :

Je pense qu'il devrait avoir plus de suivi à la fin des placements, enfin expliquer ce que c'est d'avoir un revenu, ce que c'est de penser au futur, parce qu'à 18 ans moi, je n'ai pas de problème à le dire, j'avais xx francs dans mon compte, donc pour moi c'était beaucoup xx francs. Euh voilà, on se dit qu'on a beaucoup d'argent, j'ai pas pensé au futur et à comment ça allait descendre en fait. Juste là, je me suis dit j'ai 18 ans, je suis libre, je vais dépenser mon argent et voilà, maintenant, c'est quelque chose que je regrette.

Si à 18 ans tu sais pas gérer ton argent, tu sais pas investir, tu sais pas épargner, tu vas te retrouver dans la merde. Là, vraiment, je travaille pour payer mes factures. Ça

fait depuis un an que ma carte est en négatif et qu'à chaque fois que je reçois de l'argent, tout part dans mes factures et c'est des conséquences parce que je n'avais pas assez de notion sur l'argent.

Sarah est aujourd'hui âgée de vingt-deux ans et est sortie du foyer depuis plus de trois ans. Elle occupe toujours le même logement universitaire et ne bénéficie toujours pas d'un soutien financier de l'Hospice Général, bien qu'elle n'ait plus d'argent sur son compte épargne. Elle a dépensé toutes ses économies, mais aucune aide ne lui a été octroyée car elle a moins de vingt heures de cours par semaine. Après une longue recherche, Sarah a récemment trouvé un travail où elle fait beaucoup d'heures pour atteindre un salaire qui lui permette de vivre et de couvrir ses dépenses. Elle relève :

Et là, aujourd'hui, je n'ai plus le droit aux aides, parce que, bah, je n'ai plus rien sur mon compte, mais je n'ai plus le droit aux aides parce que j'ai moins de vingt heures de cours par semaine. Ça veut dire que je dois travailler beaucoup plus pour avoir minimum trois mille francs par mois et j'ai pas de diplôme, donc c'est difficile de trouver un travail, tu vois ?

Quatre ans après la fin de son placement, les difficultés qu'elle a évoquées font encore partie de sa vie. Cependant, Sarah peut compter sur son frère et deux ami·e·s d'enfance qu'elle a rencontré·e·s au foyer à l'âge de cinq ans. Elle a le sentiment qu'ils·elles peuvent la comprendre, car ils·elles ont des parcours de vie qui se ressemblent plus ou moins. Elle exprime: "C'est souvent compliqué de gérer parce que personne autour de toi va comprendre, à part ceux qui sont avec toi en foyer et qui vivent ça avec toi quoi."

Elle dit également:

J'ai de la chance moi, bah j'ai mon frère, j'ai deux autres ami·e·s on a été les quatre en foyer depuis nos cinq ans, les quatre dans la même situation du coup, c'est cool d'avoir ce groupe-là où je peux me ressourcer.

Enfin, Sarah garde contact avec quelques professionnel·le·s qu'elle a rencontré·e·s durant ses placements. Certain·e·s la soutiennent encore et l'aident, par exemple, dans sa recherche de formation. Elle est aussi proche d'une ancienne étudiante HETS qu'elle a rencontrée en foyer lorsque celle-ci faisait sa formation pratique, elle la considère comme une amie. Quant à son père, la situation est compliquée avec lui et elle a préféré rompre les liens.

### **3. Lecture des parcours**

#### **3.1. Croisement des récits**

Les récits de Camélia et Sarah mettent en lumière deux parcours assez différents. D'une part, nous avons Camélia, placée en foyer éducatif assez tardivement et qui, par conséquent, a bénéficié d'un suivi plutôt court, et d'autre part, nous avons Sarah qui, elle, a connu le système de protection de l'enfance dès ses premiers mois de vie et y est restée jusqu'à sa majorité.

Néanmoins, malgré les dissemblances dans leur parcours général, nous avons décelé des points de lecture similaires que nous souhaitons croiser dans cette partie. Précisons tout de même que ce qui suit est notre lecture personnelle des expériences des deux jeunes rencontrées, incluant uniquement nos propres idées.

##### **3.1.1. Vivre dans l'instabilité**

Le premier point saillant dans le parcours des jeunes est l'instabilité quasi-permanente dans laquelle elles ont vécu. Ce caractère particulier, défini comme "caractère de ce qui a tendance à changer continuellement" (Larousse, s. d.), nous l'avons principalement retrouvé à deux niveaux :

- **Les résidences**

Sarah et Camélia ont connu plusieurs changements géographiques et, de ce fait, ont eu des lieux de vie peu, voire pas stables. Ici, nous utilisons les termes résidence, lieu de vie et demeure pour désigner, comme la définition de ce dernier l'indique, "le domicile, le lieu où l'on habite" (Larousse s. d.).

Pour illustrer ce premier point, à partir des récits, nous avons réalisé deux schémas où figurent les différentes demeures fréquentées par les jeunes (annexes 6.2. et 6.3.).

Ces illustrations démontrent qu'à seulement vingt-deux ans, Camélia et Sarah sont passées par différents lieux de vie, dans lesquels elles ont parfois fait des allers-retours. Camélia, de ses quatorze à ses seize ans, a fait de nombreux allers-retours "jamais très longs" entre le foyer, le domicile de ses parents, l'hôpital psychiatrique et le domicile d'ami·e·s qui acceptaient de l'héberger. Cette instabilité s'est étendue durant et après son placement en

institution. Lorsque son placement a été ordonné, elle est d'abord passée par un foyer d'urgence avant de rejoindre, pour quelque temps, un foyer moyen-long terme. Puis, à sa sortie, elle a une nouvelle fois transité entre le domicile de ses parents, le domicile de son copain et le domicile de ses ami·e·s, avant de finalement trouver son propre logement.

Quant à Sarah, de sa naissance à ses dix-huit ans, elle a constamment changé de résidence. Entre le foyer familial, les foyers d'accueil, les foyers d'urgences, les familles d'accueil et l'appartement de progression, Sarah a elle aussi transité durant une période importante. Au total, et en nous référant aux schémas, chacune d'entre elles a connu une dizaine de lieux de vie différents.

Ajoutons à cela qu'en plus d'être changeantes, leurs résidences étaient temporaires et très souvent de courte durée. Elles ont donc été amenées à vivre dans des espace-temps sans repères. Tout cela a conduit les jeunes, et plus particulièrement Camélia, à avoir le sentiment de ne pas avoir de "chez-soi" et de ne pas trouver sa place. Elle explique : "J'avais l'impression qu'ils voulaient juste se débarrasser de moi. Du coup, ils me donnaient l'impression que je n'avais pas ma place-là. J'avais tout le temps ce sentiment et partout et c'était compliqué à gérer pour moi..." (entretien, 6 octobre 2022).

Enfin, l'instabilité sur le plan résidentiel se ressent encore aujourd'hui chez les deux jeunes. Elles ont, en effet, chacune un logement dans lequel elles sont installées depuis quelque temps, ce qui signifie qu'elles ne sont plus dans l'état transitoire que nous avons pu évoquer. Toutefois, rappelons qu'il s'agit de logements auxquels elles ont accès uniquement sous certaines conditions établies. Cela sous-entend qu'elles ne peuvent toujours pas considérer leur situation résidentielle comme stable, puisqu'il y a un risque qu'à tout moment elles perdent leur logement.

- **Les relations**

On remarque une instabilité particulière au niveau des relations que Camélia et Sarah ont entretenues avec leur cercle social. Ici, nous allons plus spécifiquement évoquer les relations avec les parents, avec les professionnel·le·s qui les ont suivies, mais également avec les autres jeunes (placé·e·s ou non).

Pour commencer, Camélia a expliqué avoir toujours eu une relation conflictuelle avec ses parents et avoir grandi dans un environnement explosif et toxique qui pouvait mener à des

violences et à des contraintes psychologiques (entretien, 6 octobre 2022). Quant à Sarah, elle a raconté que sa mère était partie, que son père travaillait beaucoup et qu'il ne pouvait pas s'occuper d'elle et de son frère. Elle a ensuite précisé que sa mère était toxicomane et que son père avait des comportements violents envers elle et avait des troubles mentaux. Elle explique (entretien, 7 octobre 2022) :

Après, mon père, il est toujours là, mais j'ai pas de contact avec lui. Il a des troubles mentaux, du coup, ça fait que, enfin voilà, c'est trop compliqué à gérer du coup j'ai préféré laisser ça de côté et puis voilà, avec le temps on s'y fait.

En prenant connaissance de ces éléments, nous avons alors l'impression que les liens qui relient ces deux jeunes à leurs parents sont instables et plutôt hostiles, et ce, depuis leur enfance. De plus, Camélia et Sarah ont très peu évoqué leurs parents dans leur récit. Cela nous laisse penser qu'ils sont plutôt absents et qu'elles manquent d'un réseau familial soutenant.

Nous notons également que les relations entre les jeunes et les professionnel·le·s qu'elles ont rencontré·e·s étaient, elles aussi, assez instables. D'une part, nous voyons cette instabilité à travers les changements répétitifs des professionnel·le·s autour des jeunes, provoqués par les déplacements géographiques. De ce fait, les éducateur·trice·s étaient des personnes de passage pour ces jeunes et non des personnes permanentes et stables sur qui elles allaient pouvoir compter sur la durée.

D'autre part, nous parlons d'instabilité pour qualifier un certain décalage que les jeunes semblent avoir ressenti avec les professionnel·le·s lors de leur accompagnement. Camélia a par exemple relevé, tout au long de son récit, le sentiment de ne pas avoir été entendue ni considérée par les professionnel·le·s. De plus, elle a senti qu'ils·elles n'avaient pas une perception juste à son égard, ce qui, de son point de vue, a mené à un décalage important entre ses envies, ses besoins et ses projets, et l'accompagnement établie par les professionnel·le·s. Pour ce qui est de Sarah, par moments, elle s'est également sentie en décalage avec eux·elles, notamment lorsqu'elle s'est retrouvée en famille d'accueil.

Ensuite, Camélia et Sarah ont souligné un décalage avec les jeunes non placé·e·s en institution qu'elles pouvaient côtoyer à l'école ou dans leur cercle de fréquentations par exemple. Contrairement à eux·elles, elles ne vivaient pas avec leurs parents, ne rentraient pas au domicile familial, mais au foyer d'accueil. Elles avaient un cadre de vie qui pouvait susciter des interrogations et des préjugés autour d'elles, car il était perçu comme différent.

Ce décalage avec les jeunes non placé·e·s sera davantage abordé dans le sous-chapitre dédié au passage à la majorité.

Enfin, dans leurs relations en général, Camélia et Sarah ont pu évoquer une réelle difficulté à s'autoriser à créer des liens, à s'attacher. Du fait qu'elles ont été habituées à des relations instables, avec des personnes qui ne sont que de passage, elles se sont créées une sorte de barrière entre elles et les autres. Camélia a pu en parler lors de notre rencontre : "Moi en ayant 0 attache pour personne, j'ai compris que j'étais très très seule (...) Mais en attendant je vis ma vie comme ça, j'essaie de pas m'accrocher à qui que ce soit, et c'est ça qui fait de la peine" (entretien, 6 octobre 2022).

À travers ces mots, Camélia nous montre qu'elle est consciente de cette difficulté, mais également qu'elle la lie à un sentiment de solitude. Sarah a elle aussi fait un lien entre cette difficulté à s'attacher et la solitude : "J'ai peur d'être seule, j'ai peur de l'abandon, donc l'acceptation de quitter le foyer ça a été une autre étape et je suis toujours. J'évite aussi de m'attacher" (entretien, 7 octobre 2022). Dans ce passage, Sarah laisse sous-entendre qu'en s'attachant à quelqu'un, elle prend le risque d'être abandonnée.

### **3.1.2. Séparation et succession de ruptures**

Le deuxième point que nous allons développer vient étayer l'instabilité que nous avons décrite précédemment. Il s'agit ici de la séparation causée par un placement en foyer et des ruptures que celle-ci engendre à différents niveaux. Camélia et Sarah n'ont pas concrètement évoqué ce sujet, mais il est inhérent à leur parcours, et c'est la raison pour laquelle il nous semble important de le développer. Mais avant cela, il est nécessaire de définir deux termes que nous emploierons dans cette partie et dont la définition peut parfois porter à confusion : la séparation et la rupture.

- La séparation : séparation, du latin *separatio*. Selon Larousse en ligne, c'est l'action de séparer, d'isoler, d'être séparé, de mettre à part, *de rompre* ou de quitter. Elle peut également renvoyer à un espace ou un objet qui sépare, qui forme un obstacle (Larousse, s. d.). Dans ce sens, la séparation sous-entend l'idée d'éloignement physique.
- La rupture : rupture vient du latin classique, *rumpere*, ce qui signifie briser. La rupture est l'action par laquelle quelque chose se rompt, se brise (Larousse, s. d.).

La définition de Marin (2020) de la rupture comme quelque chose qui fait mal nous semble importante à évoquer, pour prendre en compte l'aspect affectif qu'elle sous-entend. À son sens, la rupture est une déchirure, une expérience physique et corporelle douloureuse.. Marin exprime que "la rupture, qu'on la choisisse ou qu'on la subisse, nous inflige une torsion psychique et physique insupportable, il nous faut supporter la déformation de notre identité, de notre existence" (p.13).

Pour pouvoir relever les séparations et les ruptures, nous partons de deux moments-clés qui, à nos yeux, ont marqués les parcours des deux jeunes : le moment du placement et la sortie de celui-ci. Toutefois, nous voulons spécifier que celles-ci se lisent également aux moments de changement d'institution.

### **Placement en foyer d'accueil : rompre avec ses repères**

Le placement en foyer d'accueil est tout d'abord une séparation physique entre le·a mineur·e qui a besoin d'être sorti·e du domicile familial et sa famille (parents, frères et sœurs, grands-parents, etc.). Cette séparation passe par un changement géographique qui, comme nous allons l'expliquer, cause diverses ruptures.

- **Rupture des repères et des habitudes**

Être placé·e temporairement ou définitivement en foyer d'accueil implique deux étapes importantes : le départ de chez-soi et l'arrivée vers l'inconnu. Camélia et Sarah ont d'abord dû quitter leur maison, leur chambre, leur lit, leur espace privé, ainsi qu'une partie de leurs affaires. Comme l'explique Elliot (2006), un placement est "l'équivalent d'une rupture d'ancrage dans un monde connu, qu'il soit satisfaisant ou non" (p.68).

Par conséquent, quitter ce monde connu (son chez-soi) implique une arrivée vers l'inconnu. En effet, en arrivant en foyer d'accueil, Camélia et Sarah se sont retrouvées dans un nouvel environnement, un nouveau quartier, une nouvelle maison et une nouvelle chambre, mais ce n'est pas tout. Entrer en foyer implique également un changement d'habitudes et de cadre. Camélia et Sarah sont passées d'un cadre familial à la vie de foyer qui entraîne, entre autres, un horaire, de nouvelles règles, une organisation, et surtout, une vie en communauté. Du jour au lendemain, elles ont dû vivre avec d'autres enfants, jeunes et/ou adolescent·e·s, mais

aussi avec des adultes/professionnel·le·s qu'elles ne connaissaient pas et qu'elles n'avaient pas choisies.

À partir de ces points, nous voyons donc qu'à travers un placement, les jeunes doivent s'intégrer dans un nouvel environnement et délaisser celui dans lequel elles ont grandi, ce qui n'est pas sans importance. Selon Elliot (2006), "La disparition de leur milieu naturel les prive du sentiment d'appartenance et de familiarité qui leur procurait un sentiment de sécurité interne. Ils ne se sentent alors plus protégés" (p.69).

- **Rupture des liens**

Nous l'avons relevé précédemment, un placement en foyer éducatif signifie un changement géographique temporaire ou définitif et, inévitablement, celui-ci vient alors atteindre le cercle social de l'enfant. Prenons un exemple concret : lorsqu'un·e enfant est placé·e, il est possible qu'il·elle soit amené·e à devoir changer d'école et, par conséquent, à quitter ses ami·e·s. Néanmoins, et comme Sarah et Camélia n'ont pas réellement développé ce point, nous voulons plutôt évoquer la rupture ou le chamboulement des liens familiaux.

Rappelons que le placement d'un·e enfant ou d'un·e jeune ordonne qu'il·elle soit retiré·e du contexte familial. Dans ce sens, "le placement est alors envisagé comme le retrait d'un enfant en danger de par son contexte, considéré comme "mauvais ", pour un autre, meilleur" (Elliot, 2006, p. 67).

Selon Elliot (2006), psychologue clinicienne, un placement en foyer éducatif provoque alors inévitablement un bouleversement et une interrogation autour de la place de l'enfant ou du·de la jeune placé·e dans son environnement (p.67). Cela peut s'accroître davantage au moment où l'enfant est sorti du domicile familial, puisque le quotidien de la famille va changer. L'enfant n'est soudainement plus quotidiennement avec ses parents, ils ne sont plus sous le même toit. Par conséquent, leurs rencontres et leurs contacts diminuent, ce qui peut "déclencher une remise en cause de l'équilibre et de la qualité des liens familiaux et environnementaux" (Elliot, 2006, p.67).

Enfin, et pour revenir à tout ce que nous avons mentionné jusqu'à maintenant, nous pouvons émettre l'idée qu'un placement en institution marque bien plus qu'une simple séparation physique entre enfant-parent. C'est une décision et une expérience qui aura des impacts sur la personne placée et sur son entourage. Comme développé plus haut, la vie de cette

personne est chamboulée à la suite des ruptures des habitudes, des repères, des liens, etc. Les enfants et/ou les jeunes placé·e·s “ne connaissent pas seulement un déplacement d’une famille à l’autre, mais aussi un déplacement social et culturel, en somme un changement de monde, perçu comme total” (Robin et al., 2015, p.78)

### **Fin de placement (à la majorité) : rompre une nouvelle fois**

Le moment de fin de placement, dans ce cas dû à la majorité civile, est une étape tout aussi marquante que l’entrée en foyer dans la trajectoire des jeunes que nous avons rencontrés.

- **Rupture des prestations**

Pour Camélia et Sarah, mais également pour les autres jeunes placé·e·s, l’arrivée à la majorité civile est bien souvent synonyme de fin de placement et par conséquent, de la sortie du système de protection de l’enfance. En effet, à dix-huit ans, les jeunes passent d’un statut d’enfant à un statut d’adulte, et met directement fin à leur droit de protection, marquant ainsi une rupture brutale des prestations que celui-ci leur garantissait. Dans le cas des jeunes placé·e·s en foyer d’accueil, ce dernier offre entre autres, un lieu de vie, un espace privé, une routine, un accompagnement, un repas, de l’argent de poche ou encore un soutien financier. Cependant, en partant définitivement du foyer d’accueil, toutes ces prestations prennent fin, ce qui, comme nous l’avons vu dans les récits de Camélia et Sarah, est une rupture importante.

Ici, nous avons principalement voulu mettre en lumière la rupture des prestations marquée par la fin de placement. Néanmoins, le passage à la majorité pour les jeunes en foyer éducatif est particulièrement intéressant à étudier, c’est pourquoi nous l’abordons de manière plus approfondie dans le sous-chapitre suivant.

- **Rupture définitive avec l’institution**

Outre la rupture des prestations, nous avons également constaté que Camélia et Sarah ont vécu une rupture avec l’institution. Par-là, nous entendons que partir du foyer signifie devoir quitter, une nouvelle fois, son toit, son espace, sa chambre. Le départ implique de changer de résidence et surtout de quitter la vie collective. Camélia et Sarah l’ont d’ailleurs relevé : elles sont passées d’être “constamment entourées” de personnes à une solitude permanente. Partir

de l'institution signifie donc quitter un lieu, mais aussi un fonctionnement, un cadre et des règles auxquelles elles s'étaient plus ou moins faites, pour se retrouver soudainement livrée à elles-mêmes, ce qui peut mener à une situation insécurisante. Enfin, comme le dit Marin (2020), écrivaine et philosophe française, "partir, c'est rompre deux fois, avec celui que l'on était et avec une certaine illusion, celle de se sentir à sa place quelque part" (p.12).

- **Rupture des liens avec les professionnel·le·s et les autres jeunes**

La dernière rupture que nous avons décelée au moment de la sortie du foyer est une rupture des liens entre Camélia et Sarah et les personnes qui les entouraient. À leur sortie, elles ont dû se séparer des autres jeunes, mais également des professionnel·le·s avec qui elles vivaient au quotidien et avec qui des liens s'étaient certainement créés. Cette rupture peut être particulièrement significative, dans le sens où "pour certains jeunes en milieu substitut, quitter définitivement le centre jeunesse veut également dire, quitter les seules familles et maisons qu'on a eues" (Goyette, 2003, pp.84-85). Toutes les situations de rupture des liens mènent alors à ce que la constitution d'un réseau social stable devienne difficile pour ces jeunes.

Rappelons que le moment de changement d'institution est aussi un moment important dans le parcours de Camélia et Sarah, où plusieurs de ces ruptures peuvent se lire. De tout cela, nous relevons alors que ces deux jeunes sont passées par "l'expérience de changements radicaux d'états "que peu d'êtres humains connaissent", avec l'épreuve du passage d'une famille à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un monde social à l'autre" (Robin et al., 2015, p.86); à partir desquels elles doivent construire leur vie.

### **3.1.3. La majorité : de la liberté imaginaire aux contraintes de "la vie d'adulte"**

- **La notion de majorité**

Depuis 1996, le Code Civil Suisse prévoit à l'Art.14 que "la majorité est fixée à 18 ans révolus". Le 1er janvier 1996 marque le passage d'une nouvelle loi qui abaisse l'âge de la majorité civile, qui était auparavant atteinte à l'âge de 20 ou 21 ans suivant les différents cantons. C'est en rapport avec cette loi que la frontière entre les droits des mineur·e·s et les droits des adultes est établie. Du point de vue des placements en foyer éducatifs, cette majorité signifie une

différence dans la prise en charge des bénéficiaires. En effet, un·e jeune de moins de 18 ans sera automatiquement pris·e en charge par le SPMi, tandis qu'un·e jeune majeur·e, sera pris·e en charge par l'Hospice Général ou un autre centre d'aide sociale.

En s'informant sur la notion de majorité, nous nous sommes rendu compte que celle-ci a énormément évolué au cours de ces dernières années, notamment en lien avec l'évolution des mœurs de notre société.

La jeunesse est considérée comme une étape de transition entre l'enfance et la vie d'adulte. Autrefois, la fin de cette transition était définie par des étapes de la vie comme le mariage, le déménagement du foyer familial ou encore l'obtention d'un emploi. Ces étapes étaient jugées comme nécessaires pour être considéré·e comme un·e adulte. Aujourd'hui, il est difficile de garder ces mêmes étapes en guise de passage à l'âge adulte, car beaucoup de choses ont changé au sein de notre société.

Tout d'abord, les études et formations se sont fortement développées et se sont également rallongées, avec de plus en plus de spécificités pour chaque corps de métier, des réorientations professionnelles, des années sabbatiques, etc. Tous ces facteurs font que de plus en plus de jeunes majeur·e·s demeurent au domicile familial au-delà de la majorité. De plus, l'accès à un emploi stable et suffisamment rémunéré, pour être indépendant·e financièrement, s'avère plus complexe qu'il y a quelques années, puisqu'il y a de plus en plus de travailleur·euse·s sur le marché.

Un autre point a évolué : le mariage. Il y a quelques années, le mariage était un acte quasiment obligatoire après quelques temps de relation et permettait, surtout aux femmes, de quitter le domicile familial et de s'installer en ménage. Aujourd'hui, de moins en moins de couples trouvent nécessaire de se marier et d'emménager ensemble au plus vite.

C'est en constatant toutes ces évolutions et changements que l'on peut remarquer qu'aujourd'hui il n'y a plus vraiment de passage à l'âge adulte mais plutôt une transition à la vie d'adulte. En effet, il y a un laps de temps où les jeunes majeur·e·s ne se considèrent ni comme des adolescent·e·s, ni comme des adultes.

- **Le vécu des jeunes**

Lors de nos rencontres avec Sarah et Camélia, nous avons pu aborder le sujet de leur passage à la majorité : comment l'ont-elles vécu, quelles étaient leurs attentes. Toutes les deux ont pu exprimer un sentiment de désillusion entre l'image qu'elles avaient de la majorité et la réalité à laquelle elles ont été confrontées. Camélia avait évoqué "(...) je rêvais d'une vie libre, je rêvais de liberté. J'avais vraiment hâte d'avoir 18 ans" (entretien, 6 octobre 2022). Pour elle, la vie au foyer rimait avec contraintes, elle ne pouvait pas vivre comme elle le souhaitait ou faire ses propres choix. Elle pensait qu'à la majorité, tout changerait et que tout serait plus simple, mais elle s'est vite rendu compte que cela ne serait pas facile. Sarah a elle aussi mentionné cette idéalisation de la majorité lorsqu'elle a dit : " je suis sortie de 18 ans de foyer, du coup j'étais là en mode je suis enfin libre, je peux enfin faire ce que je veux" (entretien, 7 octobre 2022). C'est en continuant la discussion que nous avons basculé sur les difficultés rencontrées à la majorité, sujet qui a pu être développé dans le chapitre " Deux itinéraires : galères et désorientation" (p.18). Les deux jeunes ont porté une importance sur un point : la différence entre les jeunes placé·e·s et les jeunes non-placé·e·s. Comme nous avons pu le mentionner plus haut, il est vrai que dans notre société actuelle, les jeunes majeur·e·s bénéficient d'une période de temps, en général entre 18 et 25 ans, durant laquelle les parents, ou responsables légaux·ales, sont tenu·e·s de les aider financièrement si ces dernier·ère·s sont en études. Cette période donne aussi à ces jeunes du temps pour découvrir la charge administrative liée à la vie d'adulte tout en étant accompagné·e.

Nous avons pris conscience que les jeunes placé·e·s en foyer ont une forte pression sur leurs épaules lorsqu'ils·elles deviennent majeur·e·s. En effet, à dix-huit ans, ils·elles sont considéré·e·s comme des adultes et sont donc censé·e·s se débrouiller par eux/elles-mêmes et gérer tout ce qui est relatif à l'administratif, comme payer des factures, éviter d'avoir des dettes, trouver un logement qui rentre dans leur budget, etc. La plus grande difficulté dans tout cela étant que, malheureusement, les jeunes majeur·e·s issu·e·s de foyer n'ont pas de filet de sauvetage en cas d'échec ou de difficultés. C'est comme si ils·elles n'avaient pas le droit à l'erreur dans leur apprentissage de la vie d'adulte. La pression, évoquée par Sarah et Camélia, représente une grande source de stress pour elles et peut même leur faire ressentir un sentiment d'injustice. Camélia a insisté sur ce sentiment , en affirmant qu'elle n'avait pas les mêmes droits et pas les mêmes chances que les jeunes non placé·e·s.

Avoir une vie et des responsabilités différentes de ses ami·e·s engendre forcément un sentiment de décalage et parfois même de frustration. Sarah a pu évoquer ce sentiment de frustration quant à sa situation financière qui l'oblige à faire beaucoup de concessions :

Tu dois gérer ta frustration de ne plus sortir, enfin pas autant que tes amis (...) Moi, je suis quelqu'un qui aime beaucoup sortir, mais je me prive beaucoup sur ça. J'achète plus d'habits non plus, ça fait deux ans que j'ai pas acheté d'habits parce que, bah j'ai plus forcément les moyens financiers (...) (entretien, 7 octobre 2022).

Camélia a elle aussi évoqué les sacrifices qu'elle a dû faire à sa majorité, comme faire une croix sur sa scolarité. En effet, elle s'est retrouvée dans une impasse où elle devait choisir entre continuer son cursus scolaire, avec des fins de mois très compliquées financièrement parlant ; ou alors laisser de côté l'école afin de se consacrer à un emploi avec un revenu stable. Avec du recul, Camélia regrette un peu le fait d'avoir arrêté ses études et se demande où elle en serait si elle avait continué.

Enfin, en d'autres mots, comme l'explique Jung (2017): "Le passage à la majorité des enfants protégés peut donc représenter une rupture supplémentaire dans un parcours déjà chaotique du fait de l'histoire familiale, mais aussi du fait de l'organisation de l'accompagnement en protection de l'enfance" (p.77).

#### **3.1.4. Une tension contradictoire entre un désir d'émancipation et un besoin d'accompagnement**

Ces éléments nous ont menés à déduire que Camélia et Sarah ont manqué de figures stables et permanentes, plus particulièrement au moment de leur placement. En effet, d'un côté, leurs parents étaient distants, voire absents, et de l'autre, les professionnel·le·s qui auraient pu (ou dû ?) représenter une suppléance familiale étaient finalement des figures temporaires et de passages.

L'accumulation de ces expériences semblent mener Camélia et Sarah à une contradiction où elles sont tiraillées entre l'envie de liberté et le fort besoin d'accompagnement. Ce besoin d'accompagnement se traduit de deux manières bien distinctes : d'une part, elles évoquent un besoin d'accompagnement, qui prend plutôt la forme de soutien et de suivi dans des aspects concrets tels que les démarches administratives, les demandes d'aides, les recherches de logement, la gestion de l'argent, etc. Ce besoin est plus précisément évoqué par Sarah :

Pour moi, il faudrait avoir un suivi pour l'admin, sur quels papiers je dois avoir pour les impôts, quels papiers avoir pour demander les aides etc, parce que en fait, à 18 ans

t'as pas envie de faire ça, t'as pas envie d'être là à renouveler les demandes par-ci par-là et chaque année envoyer des trucs. Enfin, c'est dur et encore plus sans accompagnement. Ça devrait être mis d'emblée (entretien, 7 octobre 2022).

De l'autre, le besoin d'accompagnement s'exprime plutôt comme un besoin affectif ou relationnel. Celui-ci est plus particulièrement exprimé ou entrevu dans le récit de Camélia. Nous identifions chez elle un fort besoin d'écoute personnalisée, d'être comprise et considérée. C'est ce besoin particulier qui nous mène à continuer ce travail en amenant la théorie de l'attachement car, selon nous, ce besoin rejoint certains éléments développés par John Bowlby.

### **3.2. Qu'est-ce que l'attachement ?**

#### **3.2.1. L'attachement selon John Bowlby**

John Bowlby est un psychiatre et psychanalyste britannique. Il est né le 26 février 1907 à Londres et est mort à l'âge de 83 ans, en 1990, en Ecosse. Bowlby est célèbre pour ses divers travaux qui traitent de l'attachement, et plus précisément de la relation mère-enfant. C'est donc lui le fondateur de la théorie de l'attachement.

Pour mieux comprendre, intéressons-nous brièvement à l'histoire de Bowlby. Dès son plus jeune âge, Bowlby a été élevé par une nourrice et a passé peu de temps avec sa mère. Il grandit avec la nourrice, mais lorsqu'il a quatre ans, celle-ci quitte la famille. Trois années plus tard, Bowlby est placé dans un internat. Plus tard, il reviendra sur l'épisode avec la nourrice et le décrira comme une séparation aussi tragique que la perte d'une mère.

Ces expériences ont sensibilisé Bowlby à la douleur chez les enfants, notamment au moment des séparations précoces avec leurs parents. Après la Deuxième Guerre mondiale, il étudie les comportements d'enfants orphelin·e·s et remarque ainsi l'importance de l'attachement.

Selon Bowlby, l'attachement est un besoin primaire et indispensable à la survie de l'enfant. Plus précisément, "l'attachement se réfère au lien émotionnel spécifique que le bébé développe avec son caregiver pendant la première année de sa vie" (Bowlby, 1969/1982 ; 1988, cité dans Toreno, 2007, p.152). Celui-ci se tisse dès sa naissance et se maintient tout au long de sa vie.

Contrairement à Sigmund Freud, neurologue et fondateur de la psychanalyse, qui expliquait que l'attachement enfant-mère passait par la satisfaction de son besoin d'alimentation, Bowlby relate que celui-ci est lié au besoin de contacts sociaux. D'après lui, l'enfant naît en tant qu'être social·e qui se construit grâce aux relations qu'il·elle entretient avec les personnes significatives qui l'entourent.

L'attachement est donc un processus réciproque entre l'enfant et les personnes qui l'entourent. Il a pour but de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité. Cela passe par la stabilité, la fréquence et la qualité des interactions entre le bébé et les adultes qui prennent soin de lui·elle. D'après Claes, (2003) "L'attachement assume une fonction vitale, en garantissant un lieu de sécurité au tout début de la vie, durant la période où le petit est hautement vulnérable".

Pour être plus précis, le système d'attachement cherche à favoriser le rapprochement de l'enfant avec une ou plusieurs figures adultes, dans le but d'être réconforté. Il s'active lorsque le bébé se sent "en danger" (stress, peur, douleurs, séparation, etc.). Pour favoriser la proximité avec une ou des figures d'attachement, il·elle passe par des comportements d'attachement (p.ex. : pleurs ; sourires ; cris ; contacts visuels) pour obtenir une réponse sécurisante d'un·des adultes qui l'entourent.

Le bébé peut établir des liens d'attachement avec plusieurs adultes. Toutefois, après sept mois, débute une relation "franche et sélective, à une personne spécifique" (Dugravier & Barbey-Mintz, 2015, p.16)

Selon Dugravier et Barbey-Mintz (2015):

La figure d'attachement est la personne vers laquelle l'enfant dirige son comportement d'attachement. Est susceptible de devenir une figure d'attachement tout adulte (dans les conditions normales) qui s'engage dans une interaction sociale et durable animée avec le bébé, et qui répondra facilement à ses signaux et à ses approches (p.15).

Selon Bowlby, l'enfant a une tendance innée à créer des liens d'attachement à une figure particulière. Cela signifie que dans un groupe de figures stables pour l'enfant, il y a une figure d'attachement privilégiée souvent endossée par la mère. Les autres (p.ex. le père) deviennent des figures d'attachement subsidiaires vers lesquelles l'enfant se tourne si la mère est absente. A savoir qu'est susceptible de devenir une figure d'attachement toute personne avec

qui l'enfant entretient des interactions stables, durables et fréquentes et qui est capable de répondre à ses besoins (Dugravier & Barbey-Mintz, p.17).

C'est à travers ces figures d'attachement que l'enfant va pouvoir créer sa *base de sécurité* (notion qui désigne le fait que la figure d'attachement est un support permettant à l'enfant d'explorer le monde). Dans le cas où l'enfant a eu des figures d'attachement fiables et stables, il·elle aura plus d'aisance à explorer le monde qui l'entoure, il·elle sera curieux·se, aura une bonne estime de soi et il·elle aura également de la facilité dans les relations avec ses pairs. Cependant, si l'enfant a comme figures d'attachements des personnes inadéquates ou absentes, cela aura des répercussions négatives sur lui·elle. En effet, il·elle aura peur du monde et le considérera comme dangereux et hostile. Il est prouvé que les enfants ayant un attachement insécuré ont de fortes chances d'avoir des difficultés dans leur fonctionnement social, cognitif et émotionnel.

### **3.2.2. Les différents types d'attachement selon Mary Ainsworth**

- **Expérience de "situation étrange" et types d'attachement**

Mary Ainsworth est une psychologue américano-canadienne, née le 1er décembre 1913 à Glendale, dans l'Ohio. Elle a effectué ses études de psychologie à l'université de Toronto, où elle obtient un master et un doctorat. Mary Ainsworth est à l'origine de la célèbre expérience de "situation étrange", qui va par la suite lui permettre d'évaluer les différents comportements d'attachement auprès des enfants. Cette expérience avait pour but d'observer les différents comportements qu'un·e enfant peut avoir lors de séparations avec sa figure d'attachement (FA), en présence d'une personne inconnue. Cette situation plonge l'enfant dans un environnement qui ne lui est pas familier et qui pourrait se montrer stressant pour lui·elle. Mary Ainsworth a retiré de cette expérience, quatre types d'attachements :

Tout d'abord, il y a l'attachement "sécuré" : lors de la séparation avec la FA, l'enfant est dans un état de détresse. Au moment des retrouvailles il n'y aura pas d'évitement, au contraire, il·elle cherchera du réconfort et de la sécurité auprès de sa FA. Dans cette situation, les capacités d'explorations de l'enfant sont préservées, il trouve un équilibre entre l'exploration et le réconfort. Lorsqu'il·elle sera adulte, il y aura une facilité dans les rapprochements et séparations au sein des relations.

Ensuite, il y a l'attachement dit "anxieux-évitant" : il se traduit par un comportement de l'enfant qui semble indépendant·e, voire indifférent·e à la séparation. Lors des retrouvailles avec sa FA, il·elle aura un comportement évitant, indifférent, il y a comme une désactivation de l'attachement. Dans ce cas-là, l'enfant se focalise sur l'environnement qui l'entoure, démontrant donc un déséquilibre entre une exploration qui prend le dessus sur ses comportements d'attachement. À l'âge adulte, il·elle aura un comportement assez détaché et rejetant, les relations trop intimes seront perçues comme menaçantes.

Puis, il y a l'attachement "désorganisé" : lors de la séparation avec la FA, l'enfant a des comportements contradictoires, il·elle semble confus·e. Au moment des retrouvailles, les comportements de rapprochements semblent incomplets, la FA éprouve un sentiment de stress et/ou de peur. Le comportement de l'enfant démontre un échec de développement d'attachement cohérent. Lorsqu'il·elle sera adulte, il y aura des comportements contradictoires et mêlés d'incompréhension, les relations seront difficiles, car il·elle manquera de stratégies organisées.

Enfin, il y a l'attachement dit "anxieux-ambivalent" : l'enfant éprouve une réelle détresse lors de la séparation avec sa FA. Lors des retrouvailles, il·elle a une attitude ambivalente entre une recherche de réconfort et une résistance. Il y a une hyper-activation de l'attachement qui va se traduire par un sentiment de colère envers la FA. Dans cette situation, les comportements d'exploration de l'enfant sont limités. Il y a également un déséquilibre entre un attachement qui prend le dessus sur l'exploration. À l'âge adulte, il·elle aura une peur de l'abandon, mais également une grande dépendance dans les relations.

## 4. Conclusion

Pour conclure, rappelons que nous nous sommes engagées sur un travail exploratoire sans savoir quel sens nous allions lui donner. C'est en creusant sur les divers éléments que Camélia et Sarah ont mis en avant que nous sommes arrivées à mettre en lumière l'instabilité résidentielle et relationnelle, ainsi que les diverses ruptures qu'elles ont vécues tout au long de leurs placements. Ce chapitre est central dans notre travail car, peu à peu, il a fait émerger plusieurs notions liées à la théorie de l'attachement établie par Bowlby.

Durant notre parcours scolaire, et à plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion d'étudier la théorie de l'attachement. En effectuant ce travail, nous avons donc certaines connaissances sur les notions qui découlent de celle-ci, telles que la figure d'attachement, la base de sécurité et les quatre types d'attachement définis par Mary Ainsworth. C'est donc assez naturellement que les éléments que nous avons mis en avant dans le chapitre "croisement des récits" (pp. 28) nous ont semblé correspondre à ce qui est avancé par Bowlby.

Pour répondre à cette intuition, nous avons repris la théorie de l'attachement et nous nous sommes rendues compte que les parcours de Camélia et Sarah, âgées aujourd'hui de vingt-deux ans, font valoir la théorie de Bowlby qui, en principe, est définie à partir de l'observation comportementale d'enfants en bas-âge. Nous pouvons appuyer cette idée à partir de trois constats :

Pour commencer, rappelons que dans notre analyse, nous avons émis que Camélia et Sarah se retrouvaient dans une tension contradictoire particulière entre l'envie d'émancipation et le besoin d'accompagnement. Ce dernier se traduit, en partie, par un besoin affectif. À notre sens, ce besoin affectif correspond en réalité à la fonction de soin physique et (surtout) émotionnel donné par la figure d'attachement. Ce soin, du point de vue de Bowlby, passe entre autres par l'écoute, la considération, la réponse à un besoin, le réconfort et le soutien que la figure d'attachement primaire donne à son enfant. Or, dans le récit de Camélia plus particulièrement, nous voyons que durant son placement, elle n'a pas eu accès à cette figure d'attachement. Les jeunes ont d'ailleurs toutes les deux exprimées être convaincues que lorsqu'un·e enfant est placé·e, il·elle devrait pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un·e éducateur·trice du début à la fin de son placement, afin d'instaurer (ou d'établir ?) une certaine stabilité avec lui·elle (entretien, 6 octobre 2022).

On perçoit plus particulièrement chez Camélia un réel besoin d'attachement auquel, par la suite, Vanessa, la TSHM qui l'a aidé à sa sortie, semble répondre. En effet, d'une certaine manière, en engageant une relation stable avec Camélia mais également en lui offrant une écoute attentive, sa considération, sa compréhension et sa disponibilité, soit les fonctions de la figure d'attachement, Vanessa semble devenir cette figure stable dont Camélia avait besoin. D'ailleurs, lorsqu'elle décrit sa relation avec Vanessa, Camélia emprunte plusieurs termes, tels que "protégée", "accompagnée", "rassurée", qui appuient notre idée que Vanessa devient une figure d'attachement permettant à Camélia de se sentir en sécurité.

Ensuite, Sarah et Camélia ont pu évoquer à plusieurs reprises le fait qu'elles n'avaient pas de "filet de sauvetage" en cas d'échec ou de difficultés. Cette situation va engendrer une énorme pression qui va, en quelques sorte, les empêcher d'aller explorer ce qui les entoure et de vivre des expériences sereinement. Certes, personne ne les empêche de le faire, mais elles savent qu'en cas de difficultés, elles subiront les conséquences directement et différemment des autres jeunes qui, eux-elles, ont des parents ou des proches sur qui se reposer. En effet, les deux jeunes ont mentionné, lors des entretiens, le fait qu'elles n'ont personne vers qui se tourner en cas de besoin.

C'est à travers les théories de John Bowlby et de Mary Ainsworth, que nous avons pu aborder ce qu'était la *base de sécurité* d'un·e enfant et l'importance qu'elle a pour son bon développement. La base de sécurité se construit en fonction des figures d'attachements présentes dans la vie de l'enfant. Des figures stables, de confiance et surtout accessibles permettront à l'enfant d'avoir un équilibre entre le réconfort et l'exploration, comme a pu l'expliquer Mary Ainsworth dans sa théorie. La base de sécurité va alors montrer une disponibilité à l'enfant, ce qui va lui permettre d'explorer le monde en toute confiance en sachant qu'il·elle a quelqu'un sur qui compter et vers qui revenir. Dans ce sens, le besoin d'un "filet de sauvetage" sur lequel les deux jeunes sont revenues se rapporte au besoin d'une base de sécurité émis par Bowlby et Mary Ainsworth.

L'absence de cette base de sécurité va avoir des impacts sur l'enfant durant son jeune âge, mais également à l'âge adulte. C'est le troisième point sur lequel nous voulons revenir. En effet, nous avons pu voir, à travers la théorie de Mary Ainsworth, que chaque type d'attachement aura des impacts différents sur chaque personne à l'âge adulte. Parmi ces impacts, elle a pu mentionner, entre autres, un comportement détaché, une gestion des relations difficiles, des comportements contradictoires, une peur de l'abandon ou encore une grande dépendance à l'autre et à ses jugements. Nous avons pu faire des liens entre ces

impacts et les difficultés mentionnées par Camélia et Sarah, ce qui a confirmé la place importante que joue l'attachement dans le développement de ces deux jeunes. En effet, Camélia a expliqué que, dû à son passé, elle a des difficultés à bien gérer ses relations. Elle a du mal à faire confiance tant que les personnes ne lui ont pas prouvé qu'elles étaient "solides" et stables, et elle évite aussi de s'attacher à elles (entretien, 6 octobre 2022). Quant à Sarah, elle a également exprimé avoir peur de s'attacher, mais de la même manière une certaine peur de l'abandon (entretien, 7 octobre 2022).

À ce stade, et avec ces informations, nous préférons ne pas nous avancer et déterminer le type d'attachement correspondant aux jeunes rencontrées. Cependant, il nous semble flagrant que les comportements d'attachement qu'elles ont mentionnés sont directement liés au manque de figure d'attachement qu'elles ont vécu durant leur placement.

Enfin, les théories que nous avons pu étudier étaient majoritairement basées sur la psychologie de l'enfant, or dans notre travail nous avons comme base des récits de jeunes majeures. Nous avons alors tenté de faire des liens entre ces théories du développement de l'enfant, et ce qui a été exprimé par deux jeunes de plus de vingt ans ayant été placées. Pour cela, nous avons relevé les difficultés qui ressortaient de leurs récits, ce qui nous a permis de repérer des potentiels symptômes de la théorie de l'attachement. Sarah et Camélia ont évoqué des besoins et/ou des manques par rapport au cadre de vie et à l'accompagnement qu'elles ont eu durant leur enfance. Le vécu de ces deux jeunes nous a alors permis de réaliser que l'attachement est bel et bien un besoin vital, autant pour un·e enfant que pour un·e adulte, sans oublier l'importance d'une figure d'attachement stable. Comme le dit Sarah, cette stabilité est nécessaire :

Enfin bref, t'as besoin de stabilité, t'as besoin d'un point. Tu peux pas te construire sans. Enfin, c'est comme un arbre, genre il te faut le tronc avant de grandir, nous c'est pareil. Si t'as pas un tronc, tu peux pas grandir correctement (entretien, 7 octobre 2022).

De ce fait, leurs récits viennent valider l'idée que "l'attachement est un instinct conduisant tout au long de la vie à avoir besoin d'être écouté, entendu, compris et soutenu par une ou plusieurs personnes considérées comme proches" (Bowlby, 1951, cité dans Wiart, 2014).

## 5. Bibliographie

- AGAPE, Association Genevoise d'Actions Préventives et Éducatives (2021). <https://agape-ge.org/>
- Astural, Actions Éducatives et pédago-thérapeutiques (2021). <https://astural.org/>
- Claes, M. 2003. 3. L'attachement et les relations interpersonnelles à l'adolescence. *L'univers social des adolescents*. Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.13729>
- Code civil suisse: Code civil suisse du 10 décembre 1907 (= CC ; RS 210 ; état le 1er janvier 2021)
- Coup de pouce pour majeur, guide pratique pour les 18-25 ans (consulté le 21 décembre 2022) <http://www.coupdepoucemajeur.ch>
- Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse : *Révision du dispositif de protection des mineurs à Genève* (28 janvier 2020). <https://www.ge.ch/document/19445/telecharger>
- Dugravier, R. & Barbey-Mintz, A.-S. (2015). Origines et concepts de la théorie de l'attachement. *Enfances & Psy*, 66, 14-22. <https://doi.org/10.3917/ep.066.0014>
- Elliot, S. (2006). Le placement : ordonnance de séparation. *Les Cahiers Dynamiques*, 37, 67-69. <https://doi.org/10.3917/lcd.037.0067>
- FOJ, Fondation Officielle de la Jeunesse (consulté le 21 décembre 2022). <https://www.foj.ch/>
- Galland O. (2017). *Sociologie de la jeunesse*. Armand Colin.
- Goyette, M. (2010, juin). Dynamiques relationnelles des transitions à la vie adulte. Complémentarité entre réseaux, soutiens et supports. *Redes Revista*, 18(4), 83-106. [https://www.researchgate.net/publication/44301496\\_Dynamiques\\_relationnelles\\_des\\_transitions\\_a\\_la\\_vie\\_adulte\\_Complementarite\\_entre\\_reseaux\\_soutiens\\_et\\_support\\_s](https://www.researchgate.net/publication/44301496_Dynamiques_relationnelles_des_transitions_a_la_vie_adulte_Complementarite_entre_reseaux_soutiens_et_support_s)
- Guide social romand. (2019, 7 janvier). Mesures de protection de l'enfant. <https://www.guidesocial.ch/recherche/fiche/mesures-de-protection-de-l-enfant-106>
- Jung, C. (2017). Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées. *Vie sociale*, 18, 67-80. <https://doi.org/10.3917/vsoc.172.0067>

- Labbé, J. (consulté le 27 décembre 2022). Psychanalyse. [https://www.psychanalyse.com/pdf/LA%20THEORIE%20DE%20L%20ATTACHEMENT%20EST%20UN%20MODELE%20\(10%20Pages%20-%2037%20Ko\).pdf](https://www.psychanalyse.com/pdf/LA%20THEORIE%20DE%20L%20ATTACHEMENT%20EST%20UN%20MODELE%20(10%20Pages%20-%2037%20Ko).pdf)
- Larousse. (s. d.). Instabilité. In *Dictionnaire en ligne*. Consulté 18 décembre 2022, à l'adresse: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/instabilité/43405>
- Larousse. (s. d.). Demeure. In *Dictionnaire en ligne*. Consulté 18 décembre 2022 à l'adresse: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/demeure/23299>
- Larousse. (s. d.). Rupture. In *Dictionnaire en ligne*. Consulté 18 décembre 2022, à l'adresse: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rupture/70272>
- Larousse. (s. d.). Séparation. In *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 18 décembre 2022, à l'adresse: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/séparation/72161>
- Marin, C. (2020). *Ruptures: comment les ruptures nous transforment*. Lgf.
- Ossipow L., Berthod M.-A., Aeby G. (2014). *Les miroirs de l'adolescence : Anthropologie du placement juvénile*. Éditions Antipodes.
- Robin, P., Mackiewicz, M., Goussault, B. & Delcroix, S. (2015). La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs. *Vie sociale*, 12, 71-88. <https://doi.org/10.3917/vsoc.154.0071>
- Tereno, S., Soares, I., Martins, E., Sampaio, D. & Carlson, E. (2007). La théorie de l'attachement : son importance dans un contexte pédiatrique. *Devenir*, 19, 151-188. <https://doi.org/10.3917/dev.072.0151>
- Van de Velde C. (2008). *Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Presses Universitaires de France.
- Wikipédia, John Bowlby (23 janvier 2023) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/John\\_Bowlby](https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Bowlby)
- Illustration page de titre : [https://fr.123rf.com/photo\\_135008613\\_vector-cartoon-stick-figure-dessin-illustration-conceptuelle-d-un-homme-ou-d-un-homme-d-affaires.html](https://fr.123rf.com/photo_135008613_vector-cartoon-stick-figure-dessin-illustration-conceptuelle-d-un-homme-ou-d-un-homme-d-affaires.html)

## **6. Annexes**

### **6.1. Aide-mémoire**

**AEMO** : Action Éducative en Milieu Ouvert

**AGAPÉ** : Association Genevoise d'Actions Préventives et Éducatives

**APE** : AEMO pour la petite enfance

**APMF** : Action Préventive en Milieu Familial

**ECG**: École de Culture Générale

**FOJ** : Fondation Officielle de la Jeunesse

**IPE**: Intervenant.e en Protection de l'Enfance

**OMP** : Office Médico-Pédagogique

**SPMi**: Service de Protection des Mineur·e·s

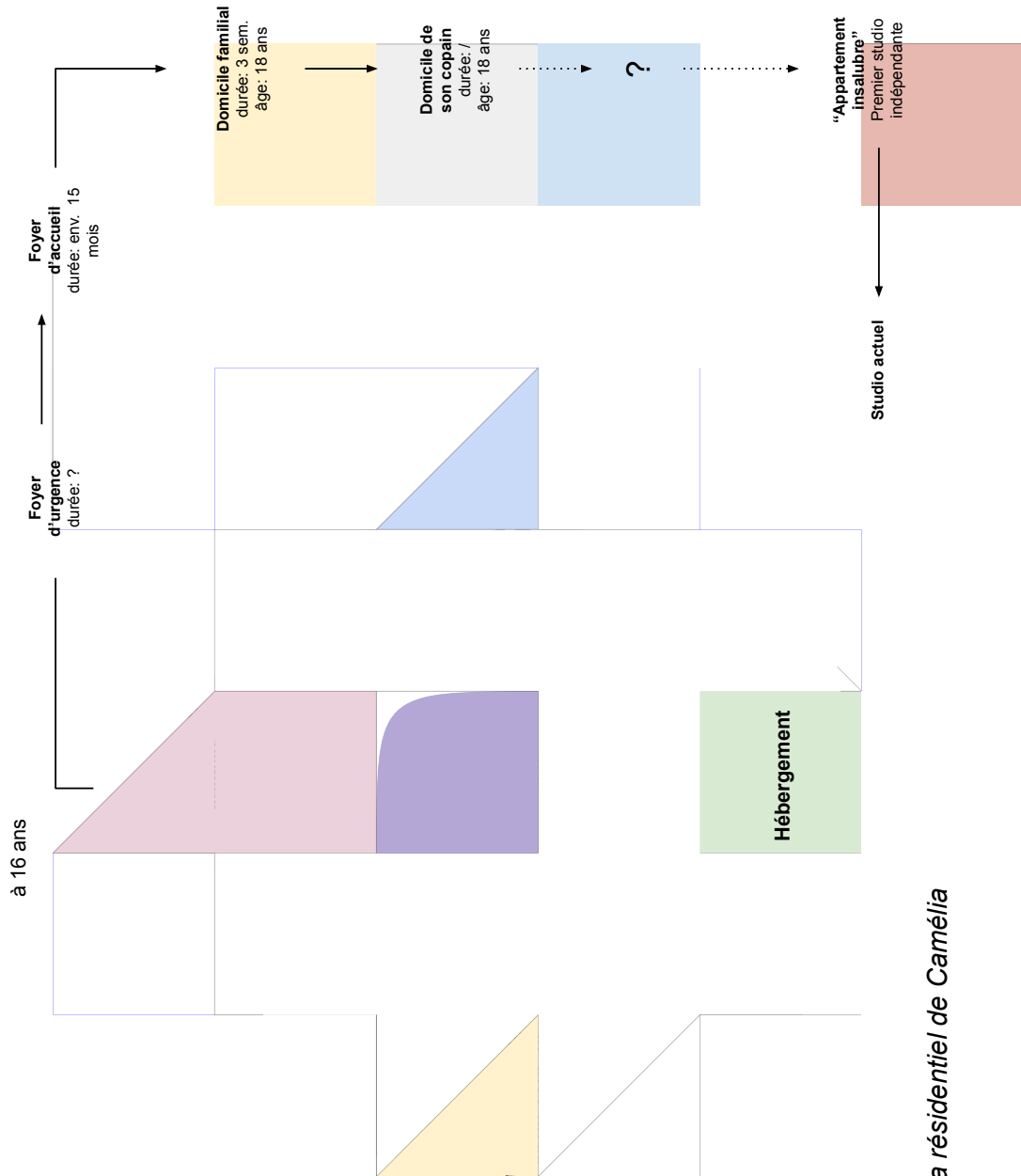
**TMin** : Tribunal des Mineurs

**TPAE** : Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant

**TSHM**: Travailleur·euse Social·e Hors Mur

**UMUS** : Unité d'Urgence Sociale

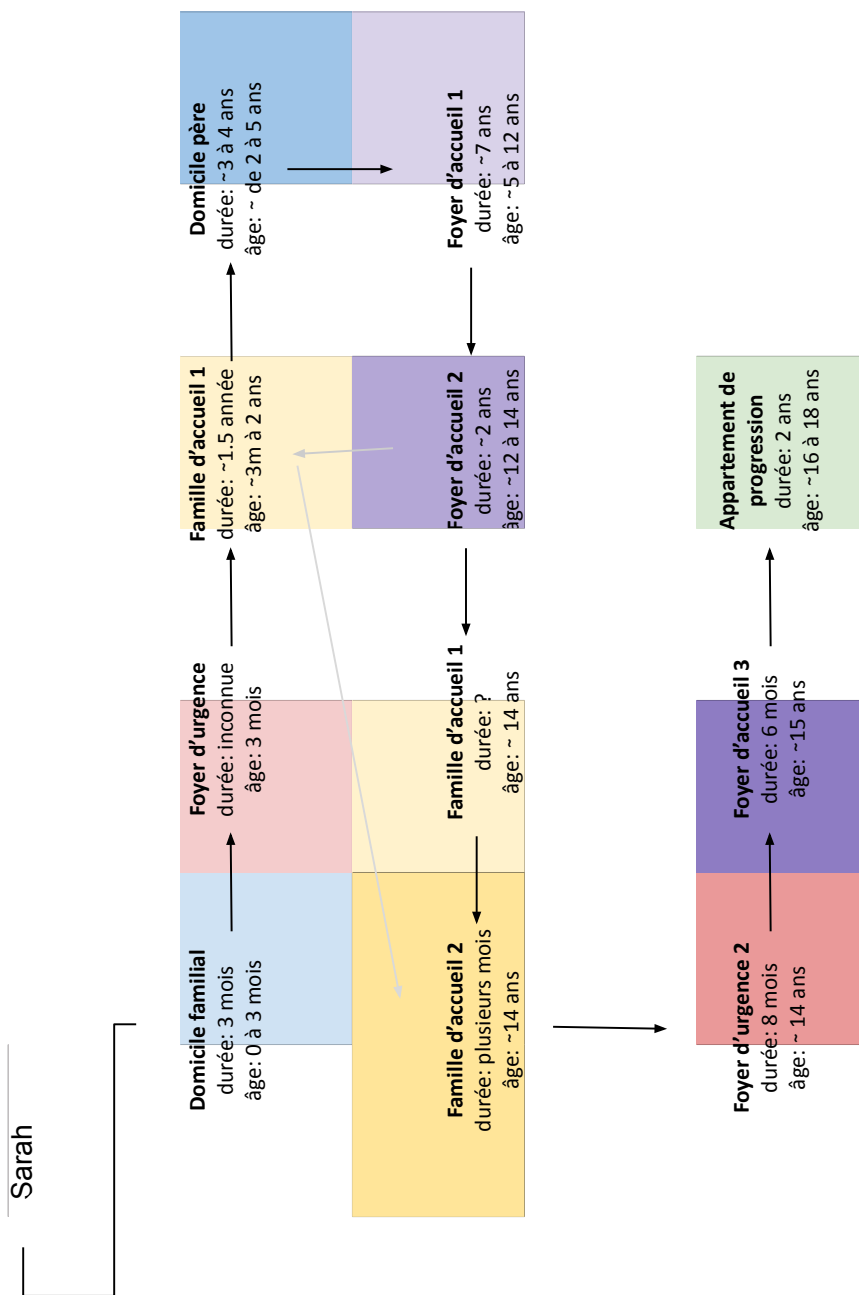
## 6.2. Schéma résidentiel de Camélia



*Schéma résidentiel de Camélia*

### 6.3. Schéma résidentiel de Sarah

#### Schéma résidentiel de Sarah :



*Schéma résidentiel de Sarah*